



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9158^e séance

Jeudi 20 octobre 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Biang (Gabon)

Membres :

| | |
|---|------------------------------------|
| Albanie | M ^{me} Fino |
| Brésil | M ^{me} Espeschit Maia |
| Chine | M. Geng Shuang |
| Émirats arabes unis | M ^{me} Nusseibeh |
| États-Unis d'Amérique | M ^{me} Thomas-Greenfield |
| Fédération de Russie | M. Kuzmin |
| France | M ^{me} Broadhurst Estival |
| Ghana | M ^{me} Oppong-Ntiri |
| Inde | M. Raguttahalli |
| Irlande | M. Mythen |
| Kenya | M ^{me} Nthoki |
| Mexique | M ^{me} Buenrostro Massieu |
| Norvège | M ^{me} Juul |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Kariuki |

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Renforcer la résilience et le leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740)

Lettre datée du 4 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/743)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

Renforcer la résilience et le leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740)

Lettre datée du 4 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/743)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Namibie, Niger, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République islamique d'Iran, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Türkiye, Ukraine, Viet Nam et Yémen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ; et M^{me} Zahra Nader, Rédactrice en chef de *Zan Times*.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; M^{me} Irene Fellin, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité, et Mme Alexandra Boivin, Cheffe de la Division Politique et Diplomatie humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge, à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observatrice permanente adjointe de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/740, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, et sur le document S/2022/743, qui contient le texte d'une lettre datée du 4 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Amina Mohamed, et je lui donne la parole.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'abord permis de répondre aux commentaires selon lesquels je ne porte pas de rose aujourd'hui. Les couleurs vives que l'on peut voir sur ma robe aujourd'hui représentent mon espoir pour les droits des femmes dans le monde. Mais le voile noir que je porte sur mes épaules est un signe de deuil pour les femmes dont la vie a été fauchée par la violence fondée sur le genre, la guerre en Ukraine et les phénomènes météorologiques extrêmement tragiques que nous avons connus ces dernières années.

Je remercie le Gabon d'avoir organisé cet important débat sur le renforcement de la résilience et du leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés. Nous ne pouvons dissocier la précarité de la paix dans le monde des effets destructeurs du patriarcat et du silence imposé aux femmes. Les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises actuellement, qui vont de la prolifération des conflits à des atteintes de plus en plus graves aux droits de la personne, sont à de nombreux égards liés au fait que les droits des femmes sont bafoués et que la misogynie est profondément ancrée dans le monde entier. Nous devons dénoncer cette misogynie, qui se manifeste par les atteintes et la discrimination dont les femmes sont victimes dans la rue, chez elles, sur leur lieu de travail et en ligne, jour après jour. Mais nous devons également remettre en question les structures et normes sociales, politiques et économiques sur lesquelles elle s'appuie. Nous devons nous opposer fermement aux groupes armés qui utilisent la violence comme une arme de guerre et la misogynie comme un outil de propagande,

de recrutement et de collecte de fonds. Les femmes et les filles sont souvent les principales cibles de la violence et des atteintes en période de conflit, et elles doivent être en première ligne de nos interventions.

Des études successives montrent que lorsque nous renforçons la résilience et le leadership des femmes, tout le monde en bénéficie, y compris les garçons et les hommes. Les femmes sont plus enclines à promouvoir des modes de gouvernance et de coexistence inclusifs, à consolider la paix, à faire taire les armes et à investir dans le développement durable, qui est une pierre angulaire de la paix et de la prospérité des communautés et des sociétés. La participation des femmes à tous les niveaux, des communautés locales aux parlements nationaux, a joué un rôle charnière en modifiant la manière dont nous abordons la paix et la sécurité au cours des 20 dernières années. Mais les progrès sont trop lents. Entre 1995 et 2019, le pourcentage d'accords de paix contenant des dispositions relatives à l'égalité des genres est passé de 14 à 22 %. Quatre accords de paix sur cinq ne tiennent toujours pas compte de l'égalité des genres, et un décalage persiste au niveau de la prise de décisions. Durant la même période, en moyenne, seulement 13 % des négociateurs, 6 % des médiateurs et 6 % des signataires étaient des femmes, dans le cadre des principaux processus de paix. C'est inacceptable. Dans 7 processus de paix sur 10, il n'y avait pas de médiatrices ou de femmes signataires. La participation des femmes aux processus de paix, et leur influence sur les décisions qui touchent leurs vies, restent très en retrait, ce qui constitue un obstacle réel à la réalisation d'une paix inclusive, durable et pérenne. Nous devons faire mieux, et nous devons le faire maintenant. Cela signifie qu'il faut démanteler les normes patriarcales qui excluent les femmes du pouvoir ; nommer davantage de médiatrices et de négociatrices ; instaurer des dialogues plus réguliers et officiels avec les médiatrices pour continuer d'améliorer notre approche ; et mobiliser des financements plus conséquents et plus prévisibles. Aujourd'hui, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix servent de médiatrices pour régler des différends, désamorcent les tensions et sauvent des vies dans les endroits les plus difficiles d'accès. Pourtant, les financements alloués à leur action de première ligne sont chroniquement insuffisants.

Le Secrétaire général a défini cinq grands axes porteurs de transformation pour la décennie à venir en ce qui concerne les droits des femmes. J'encourage tout le monde à les appliquer au plus vite. Il a demandé instamment qu'une attention particulière soit accordée à la protection des défenseuses des droits de la personne, qui sont de plus en plus visées par des menaces, des représailles et la violence. Ces femmes courageuses sont

à l'avant-garde de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. De son côté, l'ONU s'emploie à protéger les dirigeantes et les militantes des droits de la personne dans le monde entier.

La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan a condamné publiquement la violence contre des défenseuses des droits de la personne, notamment les exécutions extrajudiciaires, les arrestations arbitraires, les détentions et les actes de torture. La Mission entretient des contacts avec les autorités de facto pour promouvoir la protection des droits fondamentaux de tous les Afghans, indépendamment de leur genre, de leur religion ou de leur ethnie. Le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, qui a déjà fourni un appui à plus de 600 organisations locales de femmes dans des contextes de crise, a ouvert un volet spécial visant à fournir une aide aux militantes qui sont menacées. Dans le monde entier, nous promovons la représentation et la participation véritables des femmes dans le cadre des initiatives de rétablissement de la paix, avec un certain succès.

La stratégie de la Mission des Nations Unies au Soudan pour mettre en place un processus tenant compte des questions de genre prévoyait un quota de 40 % de femmes parmi les membres des délégations participant aux pourparlers de paix. Cette année, la Mission a facilité la création d'un groupe de défense des droits des femmes qui participera à la prochaine phase des pourparlers politiques. Nos missions politiques et de maintien de la paix promeuvent la participation des femmes aux élections dans les pays touchés par des conflits, notamment en protégeant les candidates contre la violence. En République centrafricaine, une candidate au Parlement nous a prévenus qu'elle était menacée. Des soldats de la paix sont arrivés sur place rapidement, et les acteurs armés ont pris la fuite. Aujourd'hui, cette ancienne candidate siège au Parlement. Au Mali, des années d'efforts de plaidoyer menés en coordination par des organisations de femmes, l'ONU et le Conseil de sécurité ont permis de faire augmenter sensiblement le pourcentage de femmes qui participent aux activités du Comité exécutif de suivi de l'Accord politique, qui est passé de 3 à 38 %. À cet égard, nous tenons à féliciter l'Union africaine des efforts qu'elle déploie dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous devons faire fond sur ces exemples, et nous comptons sur les membres du Conseil pour faire de même, en usant de leur influence pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas qu'une réponse à la marginalisation et aux torts historiques, mais une occasion de faire les choses différemment. Ouvrir la porte à l'inclusion et à la participation de tous et toutes serait faire un pas de géant sur le chemin de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

Pourtant, bien que, depuis les années 2000, l'idée et le fait que l'égalité des genres offre un chemin pour parvenir à la paix durable et prévenir les conflits s'imposent, nous avançons dans le mauvais sens. C'est pourquoi nous devons atteindre la parité absolue dans les domaines de la surveillance des élections, de la réforme du secteur de la sécurité, du désarmement et de la démobilisation, ainsi que dans les systèmes judiciaires, notamment par l'établissement de quotas visant à accélérer l'inclusion des femmes.

À l'heure où les périls, les conflits et les crises se multiplient, nous devons employer des stratégies qui ont fait leurs preuves pour maintenir la paix et la stabilité. La protection des droits des femmes et la promotion de leur inclusion en font partie.

Aujourd'hui, renouvelons notre engagement à placer la participation des femmes au centre de toutes nos actions, partout.

Le Président : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bahous.

M^{me} Bahous : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Gabon d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

Je suis honorée d'être ici aujourd'hui. C'est d'une importance vitale pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes se produit actuellement dans un contexte de multiplication des menaces pour la sécurité. Les conflits violents, les déplacements de population, les conséquences de la pandémie mondiale et l'urgence climatique croissante sont autant de facteurs qui font payer le plus lourd tribut aux femmes et aux filles.

La Vice-Secrétaire générale a déjà clairement exposé les liens entre les défis auxquels nous sommes confrontés. La résistance et le recul sur les droits des femmes et des filles aggravent ces défis tout en nous privant des solutions les plus efficaces. Le rapport du Secrétaire général (S/2022/740) décrit la manière

dont l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité a régressé. Il détaille les lacunes fondamentales et concrètes de sa mise en œuvre, qui exigent d'urgence notre attention collective. Je demande instamment à tous ceux qui ont un rôle à jouer dans la recherche de la paix et de la sécurité de lire le rapport dans son intégralité.

Je mettrai l'accent sur trois domaines transversaux mis en avant dans le rapport, pour lesquels j'aurai à chaque fois trois demandes correspondantes qui s'adressent à tous. Pour dire d'emblée les choses clairement, ces exigences sont de protéger et soutenir les défenseuses des droits humains, qui sont un puissant vecteur de paix ; garantir aux femmes un siège à la table des négociations de paix ; et faire en sorte que nos paroles au sujet des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité se traduisent dans les financements qui sont fournis. Nous sommes très loin du compte sur ces trois points.

Je commencerai par le sujet des défenseuses des droits humains, dont le courage et l'engagement incarnent les idéaux du Conseil de sécurité. Dans le monde entier, de l'Iran au Tigré, en passant par l'Ukraine, l'Afghanistan et ailleurs, les défenseuses des droits humains risquent leur vie chaque jour au nom de la paix et des droits humains, et pour le bien de leurs communautés et de notre planète. Elles devraient être vénérées par tous, mais au lieu de cela, elles sont de plus en plus souvent la cible d'attaques. Hélas, de nombreux exemples l'attestent.

Daniela Soto, une défenseuse colombienne des droits humains d'origine autochtone, milite en faveur des droits humains depuis son adolescence. En mai 2021, des civils armés lui ont tiré deux balles dans l'abdomen. Elle a survécu à l'attaque et s'est exprimée ici au Conseil de sécurité cinq mois plus tard (voir S/PV.8879), attirant l'attention sur les meurtres répétés de dirigeantes autochtones en Colombie.

Siti Alnfor Ahmed Bakr, une infirmière et militante soudanaise de 24 ans, a été tuée par les forces de sécurité en novembre dernier alors qu'elle participait à une manifestation pacifique à Bahri.

Nous entendrons bientôt M^{me} Zahra Nader, qui nous fera part des énormes risques encourus et du prix payé par les défenseuses des droits humains en Afghanistan, qui continuent de manifester pour défendre leurs droits humains face à la politique de répression systématique des femmes et des jeunes filles menée par les Taliban, ce qui leur vaut d'être harcelées, emprisonnées et torturées.

Chacun de ces exemples est épouvantable en soi, mais, pris dans leur ensemble, ils sont aussi révélateurs d'une réalité plus vaste. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a récemment indiqué que 60 % des près de 350 personnes ayant fait l'objet d'intimidation ou de représailles pour avoir coopéré avec l'Organisation des Nations Unies l'année dernière étaient des femmes. Des enquêtes menées par ONU-Femmes révèlent que près d'un tiers des représentantes de la société civile qui sont intervenues devant le Conseil ont également subi des représailles. Que le simple fait de présenter un exposé au Conseil puisse donner lieu à de telles représailles devrait assurément nous choquer et nous obliger à agir.

L'ONU a émis de plus en plus de condamnations publiques de ces représailles, effectué des visites auprès de défenseuses des droits humains en danger, facilité la création de réseaux de défenseuses des droits humains et appuyé le développement de politiques et de lois en faveur d'une meilleure protection. En Libye par exemple, l'Organisation s'est mise en relation avec des entreprises de médias sociaux afin de lutter contre la désinformation et les discours de haine ciblant les militantes ou militants des droits des femmes. En Colombie, plus de 5 500 dirigeantes et défenseuses des droits humains ont bénéficié de stratégies de protection élaborées dans le cadre d'un programme d'ONU-Femmes.

Ces interventions sauvent des vies et contribuent à créer un espace pour que la bravoure des défenseuses des droits humains se traduise par des changements, mais nous pouvons – et donc devons – faire beaucoup plus. Le rapport du Secrétaire général indique la voie à suivre. Premièrement, nous devons renforcer de toute urgence les dispositifs de suivi et de coordination du côté de l'ONU et développer davantage nos partenariats avec les États Membres, les organisations régionales et la société civile. Deuxièmement, nous devons apporter un appui matériel et politique aux défenseuses des droits humains et à leurs organisations. Enfin troisièmement, nous devons revoir et mettre à jour la législation et les mesures administratives relatives à l'asile, au relogement temporaire ou au statut de protection provisoire nécessaires en cas de persécutions fondées sur le genre.

Grâce à ces mesures et à d'autres, nous pouvons rendre notre appui politique visible et réel. Et si d'aucuns estiment que marginaliser les femmes les protège, entendons-nous bien : c'est tout le contraire. Le fait de priver les femmes d'espace, d'accès ou de financement pour des raisons de sécurité ne fait qu'encourager les agresseurs et, dans leur esprit, revient à cautionner leurs

méthodes. Les défenseuses des droits humains doivent être au centre de notre travail à l'avenir.

Nous savons que la recherche d'une paix inclusive et durable passe par la pleine participation des femmes. Cela a dit ici à de multiples reprises et est repris par le Conseil dans ses résolutions, étayé en cela par un large éventail de preuves. Comment expliquer alors que la représentation des femmes dans les processus de paix menés par l'ONU n'était que de 19 % en 2021, soit moins qu'en 2020 ? Pourquoi la représentation est-elle encore plus faible dans les processus qui ne sont pas menés par l'ONU ? Et pourquoi, de 2020 à 2021, y a-t-il eu un recul de la participation des femmes aux structures de direction et de gestion dans les contextes impliquant des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ?

Dans les pays touchés par un conflit, les femmes ne représentaient que 16 % des membres des groupes de travail sur la maladie à coronavirus (COVID-19) – alors qu'elles sont en première ligne de la lutte contre la COVID-19 aussi bien chez elles que dans leurs communautés et dans leurs métiers. Et aujourd'hui, la représentation des femmes dans les parlements nationaux est inférieure de 5 % à la moyenne mondiale dans les pays touchés par un conflit, et de 12 % dans les postes dans l'administration nationale. Nous savons pertinemment ce qu'il faut faire. Les quotas et les mesures temporaires spéciales restent notre meilleur outil pour corriger ces déséquilibres néfastes et promouvoir l'égalité dans la prise de décision.

Au cours de l'année écoulée, nous avons vu le Conseil de sécurité tenir un discours plus ferme pour exiger la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix, comme à Chypre ou au Yémen. Ces exigences sont les bienvenues, et j'en remercie le Conseil.

Néanmoins, j'exhorte tous ceux qui appuient les processus de paix à insister sur la participation directe et officielle des femmes et sur le renforcement de la résilience et du leadership des femmes en tant que voie menant à la paix. Je me fais l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux envoyées spéciales et envoyés spéciaux pour qu'ils insistent pour que les femmes participent directement et officiellement, et qu'ils prennent des mesures concrètes à cette fin. Cela ne devrait pas être – et ce n'est pas – hors de notre portée.

J'en viens maintenant à la question du financement, un des principaux leviers par lesquels nos paroles se transforment en actes. Investir dans le leadership

des femmes et dans les organisations de femmes de la société civile et soutenir les défenseuses des droits humains dans les contextes de conflit est plus urgent, plus nécessaire et plus judicieux que jamais. Il est encourageant de constater que 103 pays ont maintenant adopté des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité, contre 37 il y a 10 ans, et de voir que plus en plus de pays choisissent d'adopter une politique étrangère féministe, et je demande instamment à tous les pays qui reviennent sur ces décisions de se raviser. Je salue également les 184 signataires du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire.

Toutefois, ces engagements ne peuvent tenir leurs promesses que s'ils s'accompagnent d'un financement à la hauteur du défi. En 2021, il manquait 72 % des fonds destinés à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence humanitaire. La part de l'aide bilatérale destinée à des interventions dans des pays et des situations précaires et touchés par les conflits allouée à l'égalité des sexes reste de 5 %. Le financement des organisations locales de femmes dans les pays touchés par un conflit, où il est le plus nécessaire, est passé de 181 millions de dollars en 2019 à 150 millions en 2020. En Afghanistan, 77 % des organisations de femmes de la société civile n'ont reçu aucun financement en 2022 et ne mènent plus de programmes. Au Myanmar, environ la moitié des organisations de femmes ont dû fermer après le coup d'État. Je demande à la communauté internationale d'inverser cette tendance. Tous ceux qui sont en mesure de le faire doivent augmenter de manière sensible le financement de l'égalité des sexes dans les situations de conflit. Ne pas le faire, c'est ne pas être à la hauteur de notre engagement et de notre appui. J'exhorte les États Membres à joindre le geste à la parole et à faire le choix de financer les défenseurs et défenseuses des droits des femmes ainsi que le travail de l'ONU et de nos partenaires.

Nous ne sommes pas naïfs. Nous sommes conscients que les pressions économiques dans le monde entier expliquent en partie ces réductions. Mais c'est aussi une question de priorité. C'est une fausse économie que d'augmenter les dépenses militaires, qui ont atteint un niveau record, et de négliger les investissements qui les rendent moins nécessaires. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité requiert à la fois notre engagement individuel et notre action collective.

ONU-Femmes fait sa part malgré les difficultés, et continuera de le faire. Nous redoublons d'efforts pour soutenir une intégration toujours plus efficace du leadership des femmes, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres dans tout le travail humanitaire.

Nous le faisons par l'intermédiaire de la coordination de l'ONU, en appuyant une action intergouvernementale efficace et en aidant les États Membres à accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les contextes humanitaires. La semaine dernière, ONU-Femmes a rejoint le Comité permanent interorganisations, principale instance de coordination humanitaire du système des Nations Unies. Je remercie tous les États Membres qui nous ont appuyés. Cela témoigne de la reconnaissance par nos entités apparentées non seulement du rôle et de la contribution d'ONU-Femmes dans ce domaine, mais aussi du caractère central de l'égalité des sexes pour une action humanitaire efficace. Le Conseil peut être assuré que je défendrai sans relâche le leadership des femmes et l'égalité des sexes, avec toute mon équipe, dans tous les domaines de l'intervention humanitaire. ONU-Femmes reste également déterminée à faire en sorte que toutes nos actions contribuent au programme pour les femmes, et la paix et la sécurité. Cela passe notamment par le Forum Génération Égalité, qui offre un espace unique permettant aux partenaires publics et privés de travailler ensemble pour opérer des changements en profondeur en faveur de l'égalité des genres.

Faisons en sorte que le rapport du Secrétaire général marque un tournant. Les besoins ne pourraient être plus grands, ni la cause plus urgente. Nous devons prendre ses recommandations à cœur. J'appelle les membres à appliquer les mesures visant à protéger et à promouvoir les droits des défenseuses des droits humains, car elles sont là, en première ligne, et leur courage et leur leadership ne méritent rien de moins que notre soutien total. Je demande aux membres d'exiger que les femmes soient correctement représentées dans les opérations de paix. Aucune excuse ne peut justifier qu'il en soit autrement. Assurément, le fait que nous soyons en train de régresser est juste dû à un manque de volonté. Et j'appelle chacun et chacune à faire le bon choix en matière de financement et à donner la priorité aux ressources destinées aux femmes, à la paix et à la sécurité. Les engagements que nous avons pris sont trop éloignés de là où va vraiment l'argent aujourd'hui. Cela doit changer.

Nous avons des choix à faire. Les bons choix sont clairs et impérieux, et placent les femmes au cœur des objectifs. J'espère que la prochaine fois que nous nous réunirons, ce sera pour faire le point sur les réalisations et les progrès accomplis. Sinon, nous n'aurons pas seulement failli à notre devoir envers les femmes, mais failli à notre devoir envers nous tous.

Le Président : Je remercie M^{me} Bahous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Diop.

M^{me} Diop (Union africaine) : Je voudrais avant toute autre considération adresser mes vives et chaleureuses félicitations à la République gabonaise pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je vous félicite, Monsieur le Président, et spécialement le Gabon pour avoir adopté l'un des plans d'action nationaux africains les plus complets et les plus progressifs parmi les 35 plans d'action qui existent actuellement en Afrique. Je remercie également tous les membres du Conseil pour l'organisation du présent débat centré sur les femmes et la paix et la sécurité, en commémoration du vingt-deuxième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000).

Qu'il me soit permis de remercier la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, M^{me} Amina Mohammed, pour son leadership en faveur de la participation effective des femmes dans les processus de paix, de sécurité et de développement, qui s'exprime par sa présence ici mais aussi par son engagement sur le terrain, aussi bien en direction du continent africain que dans le monde entier. Qu'elle en soit remerciée.

Je remercie également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et toute son équipe, et à travers elle les organismes des Nations Unies, pour l'appui technique et financier apporté aux États Membres africains, ce qui a facilité le développement et la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, que je représente aujourd'hui ici, a été formellement institutionnalisé au sein de l'Union africaine, est le premier du genre dans le monde et a servi de modèle pour positionner stratégiquement le leadership des femmes dans la gouvernance de la paix et de la sécurité. Ce bureau travaille sans relâche à l'effet de donner une plus forte résonance à la voix des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, et la reconstruction post-conflit, ainsi qu'à assurer leur protection dans le contexte des conflits violents.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Je tiens à partager certains des principaux éléments du rapport du Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat. Le rapport a été élaboré à partir de données recueillies conformément au Cadre continental de résultats, outil de responsabilisation adopté par le Conseil de paix et de

sécurité pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Vingt-deux ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), les femmes continuent de subir des discriminations, d'être sous-représentées et de se heurter à des problèmes de protection. La triple crise provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et les conflits a détérioré le tissu politique, social et économique au sein duquel les femmes et les filles évoluent. Il est donc urgent d'investir dans le renforcement de la résilience et du leadership des femmes. À cet égard, je voudrais citer quelques exemples.

Le premier exemple porte sur la crise qui sévit dans le bassin du lac Tchad. Je me suis rendue sur le terrain avec ma sœur, Amina Mohammed. La présence persistante de Boko Haram et le rétrécissement du lac, ainsi que les longues distances que les femmes doivent parcourir pour ramasser du bois de chauffage, ont porté préjudice aux femmes : elles ont été enlevées, recrutées de force dans leurs rangs par les insurgés et ont perdu leurs moyens de subsistance. Beaucoup ont subi des violences sexuelles et ont dû fuir dans des camps de réfugiés et de personnes déplacées. Ces femmes réclament à cor et à cri des produits de première nécessité, tels que des fourneaux économes en énergie et d'autres équipements nécessaires à leur autonomisation, et leurs demandes doivent être prises en compte.

Au Sahel, le désir de nombreuses filles victimes d'enlèvement qui ont subi des violences et qui, après avoir été secourues, souhaitent retourner à l'école, témoigne de leur détermination à continuer de vivre et à s'épanouir. Nous devons par conséquent mettre en place les institutions et les installations appropriées pour répondre à leur situation singulière.

Les violences sexuelles liées aux conflits dans la région des Grands Lacs et dans d'autres parties du continent, qui ont été exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et donné lieu à une pandémie de l'ombre, demeurent une préoccupation majeure en matière de protection et aggravent les crises politiques et humanitaires auxquelles nous sommes confrontés. Il nous incombe donc de créer des espaces sûrs pour les femmes et les filles dans les situations de conflit.

Alors que la participation des femmes aux processus de paix permet d'en assurer le succès et la viabilité, celles-ci en sont toujours tenues à l'écart. À cet égard, nous nous félicitons de la récente nomination de M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka en tant que membre du Groupe des Sages de l'Union africaine et de l'équipe de

médiateurs chargés des négociations de paix en Éthiopie, et nous appelons de nos vœux la participation d'un plus grand nombre de femmes à ces dialogues.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste une priorité essentielle de l'Union africaine, de même que la mise en place de politiques, de plateformes et de solutions cruciales. Parmi celles-ci figure notre modèle de missions de solidarité conjointes entre l'Union africaine et l'ONU, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale. Ces missions viennent en aide aux femmes en situation de crise et sont déployées dans des pays tels que le Mali, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan et la République démocratique du Congo, pour n'en citer que quelques-uns. Cela a été rendu possible grâce à la plateforme du Réseau des femmes d'influence en Afrique, qui continue de donner aux femmes les moyens de participer aux processus de prise de décision et de faire entendre leur voix, ainsi que celle des filles, par l'intermédiaire de ses 30 antennes nationales en Afrique. Au Mali, par exemple, à la suite de l'embargo imposé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Réseau a facilité une rencontre entre une délégation de Maliennes et des dirigeants de la CEDEAO et plaidé en faveur de la levée des sanctions, qui avaient des effets particulièrement néfastes sur la population malienne, notamment les femmes et les filles. On peut aussi citer la plateforme FemWise-Africa, qui continue de former et de déployer des femmes dans les processus électoraux et de médiation, un autre modèle que nous avons vu être reproduit sur d'autres continents.

Dans le cadre des efforts déployés par mon bureau pour prévenir et éliminer la violence contre les femmes et les filles, il y a quelques semaines, la Représentante spéciale Pramila Patten et moi avons informé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à Addis-Abeba, de la situation alarmante de la violence sexuelle liée aux conflits et recommandé l'adoption de mesures préventives en la matière. De surcroît, mon bureau a commandé des études sur les violences sexuelles perpétrées au Sahel ; elles ont recommandé de reproduire le modèle Isange Rwanda, un modèle inclusif d'espace sûr pour les femmes. Sur la base d'une étude, un groupe de femmes a élaboré un plan d'action pour le Sahel. Nous demandons que l'on soutienne davantage la mise en œuvre de ce plan au profit des femmes vivant au Sahel.

Le Conseil de sécurité et l'ONU, en partenariat avec les entités régionales des Nations Unies et la société civile, pourraient mieux promouvoir la résilience et le leadership des femmes de plusieurs manières. À mon sens, l'un des principaux moyens d'y parvenir consiste à adopter une approche axée sur la sécurité humaine. Je voudrais maintenant mentionner quelques éléments essentiels à cet égard.

Premièrement, nous devons veiller à ce que les organisations de femmes aient accès à un financement prévisible et souple. Cela leur permettrait de contribuer efficacement aux efforts de consolidation de la paix dans les circonstances difficiles actuelles.

Deuxièmement, les conséquences des changements climatiques, de la COVID-19 et des conflits et guerres nous obligent à combiner nos efforts de consolidation de la paix avec la survie économique des femmes, étant donné que ces stratégies se renforcent mutuellement.

Troisièmement, des mesures délibérées doivent être prises pour accroître la participation et l'inclusion des femmes dans les négociations de paix, y compris en tant que médiatrices et négociatrices principales, et pour garantir l'ajout de dispositions claires en la matière dans les accords de paix et les instruments juridiques connexes.

Enfin, nous devons protéger les ex-combattantes démobilisées de la stigmatisation sociale et œuvrer à la mise en place d'un environnement propice à une réintégration sociale en douceur.

Alors que nous sortons des affres de la pandémie de COVID-19 et que nous devons faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine, qui touchent l'Afrique sur les plans alimentaire, énergétique et financier, et alors que nous luttons contre la crise climatique, nous devons nous montrer résolus et investir davantage dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En cette deuxième décennie de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), la perte des droits fondamentaux des femmes dans le monde entier nous préoccupe tout gravement. Nous devons être solidaires des rescapées de la violence et des défenseuses des droits humains et promouvoir leur action à travers le prisme de la masculinité positive.

Pour terminer, les États Membres doivent mettre en œuvre les politiques, stratégies et plans d'action existants afin de peser et d'influer sur la sécurité nationale, la vie politique et les politiques socioéconomiques. À cet égard, les États Membres africains doivent allouer des fonds suffisants et mettre en place des mécanismes de coordination et d'établissement des responsabilités, notamment en rendant compte des cadres existants. Je tiens à présent à remercier les États Membres qui ont appuyé les travaux que j'ai menés sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de mon bureau, à Addis-Abeba, et de l'Union africaine.

En outre, la mise en œuvre cohérente des stratégies humanitaires et de paix, telles qu'elles sont inscrites dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

permettra de remédier à certaines des causes profondes des conflits et, à terme, de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la sécurité humaine.

Enfin, au nom de toutes les Africaines que je représente, j'appelle le Conseil à renforcer sa collaboration avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine afin d'aligner les priorités et les interventions sur le terrain en faveur de la pleine participation des femmes aux processus de paix. Comme d'autres l'ont dit, nous devons fixer des priorités et ne pas oublier l'Afrique, un continent qui est toujours en proie à de nombreux conflits et où les femmes continuent de souffrir. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de se servir des cadres établis pour porter son attention sur ce qui se passe sur notre continent.

Le Président : Je remercie M^{me} Diop de son exposé. Je donne maintenant la parole à M^{me} Nader.

M^{me} Nader (*parle en anglais*) : Je m'appelle Zahra Nader. Je suis rédactrice en chef du *Zan Times*, une salle de rédaction dirigée par des femmes qui couvre les violations des droits humains en Afghanistan. C'est à la fois un honneur et une grande responsabilité de m'adresser au Conseil de sécurité aujourd'hui au sujet de la situation accablante qui touche les Afghanes. Je suis ici car j'en ai la possibilité. Il est néanmoins impératif que le Conseil continue d'entendre directement les voix des Afghanes dans toute leur diversité, y compris celles qui vivent encore en Afghanistan sous l'emprise des Taliban, et qui, chaque jour, risquent leur vie pour dire la vérité aux détenteurs du pouvoir.

Il y a quelques semaines seulement, l'attentat-suicide perpétré au centre éducatif Kaaj a fait au moins 55 morts, dont 51 femmes et filles de la communauté hazara, et 124 blessés. Pour moi, en tant que femme hazara, je considère que cette attaque est encore plus tragique parce qu'elle a pris pour cible à la fois ma communauté et l'éducation des jeunes filles. Ces filles hazara préparaient des concours d'entrée à l'université afin de devenir journalistes, médecins ou ingénieures. Elles rêvaient d'une vie qui semble maintenant plus que jamais hors de portée. Cette attaque est un symbole clair des attaques contre les droits des femmes et des filles, des Hazara et de tous les autres groupes marginalisés, depuis l'arrivée des Taliban au pouvoir, ce qui est le thème principal de ma déclaration aujourd'hui.

Les spécialistes alertent la communauté internationale sur le fait que mon pays a sombré dans l'autoritarisme et l'apartheid sexiste. Aujourd'hui, on estime que 20 millions

de femmes et de filles qui ont grandi en Afghanistan et qui ont pu aller à l'école, travailler et se déplacer et s'exprimer librement, sont, depuis la prise de pouvoir par les Taliban, privées de ces droits fondamentaux à cause de leur genre. Les Taliban arrêtent et emprisonnent les parents masculins des femmes et des filles qui ne se conforment pas à leur politique. Les mariages forcés et les mariages d'enfants sont en hausse. L'histoire d'Elaha Dilawarzaï, une étudiante afghane à la faculté de médecine, qui a été violée et torturée par un membre des Taliban puis mariée de force, est particulièrement choquante. On ne sait pas où elle se trouve aujourd'hui. C'est uniquement parce qu'Elaha a diffusé une vidéo que nous connaissons son histoire.

La vérité est que nous ne connaissons pas, et ne connaissons probablement jamais, toutes les exactions qui ont été commises, car le suivi de l'ONU sur place est très limité et les médias afghans, surtout si les journalistes sont des femmes, ont été réprimés par les Taliban. Les médias internationaux ont presque tous quitté le pays et les Taliban ont réduit au silence quiconque s'opposait à eux.

Les femmes sont bien évidemment la cible principale des Taliban. Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins de répressions violentes contre toutes les personnes qui s'opposent à leurs pratiques misogynes. Nous nous sommes entretenus avec des personnes qui ont participé aux manifestations anti-Taliban qui ont eu lieu à Mazar-e Charif en septembre 2021. Nous avons recueilli leurs témoignages choquants sur la façon dont les Taliban ont battu, kidnappé, torturé et emprisonné des femmes pour le rôle dans ces manifestations pacifiques. Certaines militantes, comme Frozan Safi, ont même été tuées. Une autre femme, qui a passé 11 jours dans une prison contrôlée par les Taliban pour avoir participé à une manifestation, nous a raconté qu'elle a vu les Taliban gifler des enfants et les menacer d'un pistolet sur la tête pour faire pression sur leurs mères et forcer les femmes à avouer sous la menace des armes.

Pourquoi les Taliban se donnent-ils autant de mal pour réduire les femmes au silence ? C'est parce qu'à ce jour, les Afghanes ont réussi à mobiliser l'opposition la plus persistante et la plus pacifique contre les politiques des Taliban. Les femmes sont descendues dans la rue, pas plus tard que cette semaine, en criant « Pain, travail, liberté », un slogan qui résume nos revendications principales. Nous avons besoin de pain, mais la survie à elle seule ne suffit pas. Nous revendiquons notre indépendance et le droit de travailler, de participer pleinement et en toute égalité à la vie sociale, et de prendre nos propres vies en main. Nous insistons sur la liberté, un élément vital et un droit non négociable de chaque individu, comme l'ont décrété l'ONU et ses États Membres.

Aux yeux des Taliban, les militantes sont l'ennemi car elles exposent l'ampleur des exactions commises par les Taliban contre le peuple afghan. Les Afghanes sont devenues le principal obstacle à ce que les Taliban désirent le plus : être reconnus par la communauté internationale.

Les Taliban s'en prennent également aux communautés marginalisées, notamment des groupes ethniques et religieux et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), mettant certaines femmes encore plus en danger. Les Hazara, qui sont victimes de discrimination et d'exactions depuis plus d'un siècle, font aujourd'hui l'objet d'attaques systématiques. Les spécialistes mettent en garde contre le risque de génocide. Depuis la prise du pouvoir par les Taliban, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan a tué et blessé au moins 879 Hazara. Les membres de la communauté hazara se sont mobilisés dans des pays du monde entier pour appeler à l'action.

En outre, il y a de plus en plus d'informations alarmantes faisant état de crimes de guerres commis dans les provinces du Panjchir, dans le district de Balkhab et dans toutes les régions où les Taliban ont été confrontés à une résistance armée. Les atteintes aux droits humains commises par les Taliban, ainsi que le fait qu'ils n'assurent pas la sécurité et ne fournissent pas aux populations des services essentiels, sans oublier leur interprétation radicale de l'islam, ont non seulement mis en péril les droits des musulmans chiïtes en Afghanistan, mais aussi ceux des soufis, des ahmadis, des hindous et des sikhs. Les personnes LGBT en Afghanistan sont attaquées, tuées, victimes d'agressions sexuelles et menacées par les Taliban à cause de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, renforçant le sentiment de peur avec lequel elles vivent déjà.

Depuis la prise de pouvoir des Taliban en août de l'année dernière, le Conseil de sécurité s'est réuni 11 fois pour examiner la situation en Afghanistan, a publié deux déclarations à la presse (SC/14604 et SC/14902) et a adopté trois résolutions (résolutions 2593 (2021), 2615 (2021) et 2626 (2022)) pour réaffirmer l'importance des droits des femmes. Toutefois, jusqu'à présent, ces efforts n'ont pas été un moyen de pression efficace sur les Taliban pour les amener à changer de cap. Au contraire, le renouvellement par le Conseil de sécurité du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) en mars a été suivi par la mise en œuvre par les Taliban de certaines de leurs politiques les plus extrêmes, telles que l'extension de l'interdiction

faite aux filles de suivre un enseignement secondaire et l'obligation pour les femmes de se couvrir entièrement le visage et d'être accompagnées par un homme. L'ONU et le Conseil de sécurité ne semblent pas savoir quoi faire. Lorsqu'il s'agit des femmes et de la paix et de la sécurité, il y a un écart important à l'ONU entre les paroles et les actes. Les Taliban n'ont aucun respect pour les discours.

Le Conseil de sécurité dispose de preuves accablantes que les Taliban terrorisent les femmes, les filles et les groupes marginalisés. Au nom de toutes mes sœurs en Afghanistan, j'exhorte le Conseil à prendre les mesures suivantes.

Le Conseil de sécurité doit appeler les Taliban à respecter les droits humains de tous les Afghans, notamment des femmes, des filles, des personnes LGBT et d'autres groupes religieux ou ethniques ; à mettre fin à toutes les violations des droits des femmes ; et à mettre fin aux attaques et aux exactions contre les manifestants, les défenseurs des droits humains, les journalistes et leurs familles.

Le Conseil ne doit pas reconnaître officiellement les Taliban, ne doit pas renouveler les dérogations aux interdictions de voyager imposées aux dirigeants Taliban et doit envisager d'ajouter à la liste des sanctions de l'ONU d'autres personnes qui ont commis des violations.

Le Conseil doit appeler tous les hauts responsables de l'ONU, notamment le Secrétaire général et la Cheffe de la MANUA, à saisir toutes les occasions pour faire pression sur les Taliban pour qu'ils respectent les droits de toutes les femmes, des filles et des autres groupes marginalisés. Il doit exiger de la MANUA qu'elle veille au respect des droits des femmes dans l'ensemble de ses travaux.

Le Conseil doit garantir la participation pleine, égale et effective des Afghanes membres de la société civile à toute prise de décisions concernant l'avenir de l'Afghanistan, y compris les décisions prises par le Conseil de sécurité. Il doit appuyer la création d'un nouveau mécanisme de l'ONU chargé d'assurer l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits humains.

En tant que journaliste, il est de mon devoir de rendre témoignage. Ce que je constate, c'est que les Taliban ont déjà infligé des souffrances irréparables aux Afghanes, et qu'avec chaque jour qui passe sans que le Conseil de sécurité ne fasse rien, ces souffrances ne font que s'aggraver. Le peuple afghan, surtout les femmes, suivent ce débat, tout comme les femmes dans d'autres

zones de conflit à travers le monde. Si le Conseil de sécurité ne fait rien en ce qui concerne l'Afghanistan, les femmes en Éthiopie, au Myanmar, au Soudan et au Yémen sauront que, pour ce qui est du Conseil de sécurité, les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ne sont que des promesses vides de sens.

Le Président : Je remercie M^{me} Nader de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Gabon.

Cet instant est un grand moment pour les peuples du monde, un grand moment pour l'humanité tout entière, ce moment où, dans la salle du Conseil de sécurité, nous reconnaissons et appelons à ce que soit reconnu davantage le leadership des femmes pour la paix et la sécurité dans le monde. Ce moment où nous encourageons les femmes à garder la tête haute et les mains levées pour soutenir la sécurité et la dignité des peuples du monde.

Nous avons à l'esprit un proverbe du Gabon, qui dit que si les femmes baissent les bras, le monde va s'effondrer.

Je remercie la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, je remercie la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous, je remercie l'Envoyée spéciale, Bineta Diop, d'être là pour réaffirmer leur engagement permanent pour ce plaidoyer par leurs exposés édifiants. Je remercie M^{me} Nader pour son témoignage émouvant.

La présente séance se tient à la remorque d'un contexte international marqué par des crises multiples qui exigent de la communauté internationale des réponses concertées, solidaires et inclusives. En effet, de nombreuses régions du monde s'effondrent sous l'étouffement des groupes armés et des bandes terroristes. Le flot des tourments subi par les populations civiles dans ces régions relève de l'horreur et de la tragédie. Et les femmes y payent un prix inhumain. Les armes vendues et transférées au niveau international entretiennent les conflits armés et provoquent des bouleversements sociopolitiques, notamment les armes légères utilisées dans des féminicides ou les armes explosives utilisées dans des zones peuplées ayant des impacts potentiellement uniques sur les femmes qui sont soit ciblées soit spécifiquement touchées par leur utilisation.

Les femmes ne doivent plus payer le lourd tribut dans les contextes de conflit armé. Elles doivent de plus en plus faire partie de la réponse en participant pleinement à tous les processus de paix et de prise de décision. La participation des femmes à toutes les étapes du processus de prévention et de résolution des conflits

est un des moyens les plus sûrs pour parvenir à une paix plus durable dans le monde.

Les artisanes de paix et défenseuses des droits humains démontrent, chaque jour, à travers des contextes qui leur sont clairement défavorables, qu'elles restent debout et qu'elles ont un rôle crucial à jouer pour prévenir les conflits et œuvrer en faveur d'une paix durable, et ce, bien que lors des processus de négociations officielles, leurs voix ne sont pas suffisamment prises en compte ni leur contribution appréciée à sa juste valeur. Ce constat accablant interpelle à suffisance sur l'ampleur de l'action attendue de la communauté internationale, et du Conseil de sécurité en particulier, dans le renforcement du leadership et de la résilience des femmes, d'une part, et la participation pleine et significative de celles-ci dans tous les processus de paix et de prise de décisions, d'autre part.

S'il est indéniable que le plaidoyer de la communauté internationale en faveur de la reconnaissance des femmes en tant qu'actrices clés des processus de paix a progressivement atteint une résonance significative. Mon pays demeure préoccupé par le fait que, près de 22 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), les femmes et les enfants continuent à payer un lourd tribut, notamment dans les régions en situation de conflit et en proie aux groupes armés. Dans la plupart de ces régions infestées par les groupes armés, les narratifs usuels mettent l'accent sur la protection des femmes et leur vulnérabilité, rien ou si peu sur ce qui est la principale source de danger pour les femmes ou sur les diverses identités des femmes, leurs expériences et leurs capacités. Au-delà de la protection des femmes en temps de guerre et l'insistance sur le fait qu'elles ont un droit égal à participer aux processus et aux négociations qui mettent fin aux guerres, nos édifices normatifs consacrés à la paix faite par les femmes doivent mettre un accent sur la prévention de la guerre ou la remise en question de la légitimité des systèmes qui génèrent la guerre.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre ferme volonté de faire taire les armes, en particulier à travers la lutte contre le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, leur accumulation excessive ainsi que leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions, en particulier sur le continent africain, qui ont toutes sortes de conséquences humanitaires et socioéconomiques, notamment sur la sécurité des civils, et attisent les conflits armés, favorisent la recrudescence des violences sexuelles et fondées sur le genre, le recrutement d'enfants soldats et menacent sérieusement la paix,

la stabilité et le développement durable aux niveaux local, national, régional et international. Pour encourager la résilience des femmes en proie à l'insécurité cyclique, nous devons nous concentrer sur la prévention des conflits plutôt que sur l'engagement dans les systèmes qui génèrent et entretiennent les conflits. La réduction des exportations et des importations d'armes fait toujours partie intégrante des programmes femmes, paix et sécurité. La mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes en vue de prévenir les conflits armés et la violence armée est impérative. Un éventail de perspectives doit être présenté dans les discussions et les négociations, y compris des critiques des inégalités structurelles dominantes et des cadres normatifs.

En définitive, une participation substantielle des femmes est susceptible de créer un espace propice à d'autres conceptions de la sécurité et à la prévention des conflits armés et de la violence armée plutôt qu'à la réponse par la force militaire. Il découle ainsi de façon évidente que reconnaître aux femmes leur place centrale, dans un contexte de paix, constitue un catalyseur non seulement de leur autonomisation, mais également de la dynamisation des paysages socioéconomique et politique, tout en les prédisposant aux modes de règlement pacifique des différends qui pourraient survenir.

C'est pourquoi la boussole sociopolitique de mon pays, sous l'impulsion du Président Ali Bongo Ondimba, demeure de réduire substantiellement les inégalités hommes-femmes et de promouvoir la participation des femmes dans tous les processus de prise de décision. Cette ambition se traduit parfaitement par la présence remarquable de femmes à la tête de trois des quatre plus hautes institutions du Gabon, à savoir la Primature, le Sénat et la Cour Constitutionnelle, ainsi qu'à la tête de plusieurs départements ministériels, notamment le Ministère des forces armées. De plus, pour garantir une représentativité pérenne des femmes dans la sphère politique, nous avons mis en place le « Programme de mentoring politique pour les jeunes femmes », dont l'objectif est de les inciter à s'engager dans l'action politique, pour accroître leur représentation dans les instances de prise de décision.

Le Gabon demeure ferme et constant dans son plaidoyer en faveur de l'inclusion, de la participation et du renforcement de la résilience des femmes, mais également en faveur de la reddition des comptes pour les auteurs de violences sexuelles en période de conflit. L'engagement de nos États et la fermeté de nos institutions judiciaires doivent être sans équivoque dans la réponse contre les violences sexuelles en période de conflit. Il est fondamental de faciliter l'accès à la réparation, qui est un élément clef dans la restauration de

la dignité des personnes concernées, tout en préconisant une approche préventive globale qui s'adapte aux situations sur le terrain. Il est fondamental que le Conseil plaide unanimement en faveur de l'accès des victimes de violences sexuelles en situation de conflit à la justice internationale. C'est là un gage d'espoir, de dignité et de reconstruction humaine et une question de droits fondamentaux.

Je voudrais terminer en réaffirmant la volonté de mon pays d'amplifier la voix des femmes qui, à travers le monde, se révèlent être des leaders extraordinaires, des agents de changement, des pionnières du développement durable et des artisanes de la paix ; ces femmes qui, même dans des conditions extrêmes marquées par la violence extrémiste et la fragilité et la détresse, font montre d'un courage sans mesure et d'une résilience remarquable.

Nous appelons à l'intensification des efforts consentis à l'échelle nationale, régionale et globale en faveur d'une application globale, inclusive et efficace de la résolution 1325 (2000) et de ses résolutions connexes, y compris les résolutions 1820 (2008) et 2467 (2019), ainsi qu'à un renforcement de la dimension genre dans toutes les étapes des processus de paix et dans les efforts de prévention des conflits et de maintien et de consolidation de la paix. Il est crucial que les vertus portées par le leadership des femmes, soient le moteur de notre action collective en faveur d'un monde en phase avec les aspirations de nos peuples à la sécurité et à la dignité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Biden.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Gabon d'avoir organisé ce débat important. Le grand nombre d'orateurs et d'oratrices que nous avons sur la liste aujourd'hui montre la grande importance que nous accordons tous à cette question.

Je veux aussi remercier la Vice-Secrétaire générale Mohammed de son fort appui et de sa présence aujourd'hui parmi nous.

Je remercie la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Bahous, l'Envoyée spéciale Diop et M^{me} Nader de leurs excellents exposés de ce jour.

Comme il ressort de la résolution 1325 (2000), le programme pour les femmes et la paix et la sécurité offre une vision porteuse de transformation pour un monde où les femmes et les filles soient protégées, incluses, et jouent un rôle essentiel dans l'édification de la paix. Notre tâche est de concrétiser cette vision, de traduire les paroles en actes.

Pour leur part, les États-Unis ont pris l'initiative importante de codifier leur engagement en faveur de la participation et de la sécurité des femmes dans les processus de paix et de sécurité. Aujourd'hui, nous appelons les autres pays à faire de même. Notre responsabilité à tous doit être engagée et nous devons tous avoir des comptes à rendre. Nous devons faire fond sur le corpus croissant de politiques pour affirmer l'égalité des genres et l'égalité dans les domaines de la sécurité et du rétablissement et du maintien de la paix.

Cet appel est urgent car nous sommes arrivés à un moment décisif en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans le monde entier, femmes et filles sont menacées par des conflits et des régimes répressifs, par le climat et par la pauvreté. Les risques s'accroissent, y compris la menace de l'enlèvement, de la torture, du meurtre et de la violence fondée sur le genre. Les dirigeantes, les défenseuses des droits humains et les femmes activistes sont particulièrement visées par les menaces, le harcèlement et les atteintes en ligne. Elles sont souvent la cible de campagnes de désinformation destinées à les intimider, à les discréditer et à étouffer leurs appels à la paix. Nous observons les mêmes tendances partout dans le monde, mais en particulier dans les zones de conflit.

En Éthiopie, la semaine dernière, nous avons vu une résurgence des violences horribles. La Commission d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie a établi qu'il existait des motifs raisonnables de croire que les Forces éthiopiennes de défense nationales, les Forces de défense érythréennes et Fano ont commis des viols et actes de violence sexuelle à grande échelle contre les femmes et les filles du Tigré. La Commission rapporte également que les forces tigréennes ont elles aussi commis des viols et des actes de violence sexuelle.

En Ukraine, l'ONU a vérifié une centaine de cas de viol et d'agression sexuelle depuis le déclenchement par la Russie de son invasion à grande échelle en février. Ces cas ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a déclaré ce qui suit :

« Quand des femmes sont maintenues captives pendant des jours et violées, que vous commencez à violer des petits garçons et des hommes, quand vous voyez une série de mutilations génitales, quand vous entendez des femmes témoigner qu'elles ont vu des soldats russes munis de Viagra, il s'agit clairement d'une stratégie militaire ».

C'est une stratégie militaire qui emploie le viol comme arme de guerre.

En Afghanistan, nous devons saluer les femmes et les filles héroïques qui arrivent à se faufiler entre les politiques répressives et destructrices des Taliban. M^{me} Nader nous a parlé de la terrible attaque perpétrée contre une école hazara, tuant plus de 60 personnes. Ces politiques défient les normes établies dans nos résolutions.

Alors que nous travaillons à contrer ces politiques inacceptables et à faire entendre les voix des femmes, les États-Unis ont mis en place un mécanisme consultatif avec l'Afghanistan, qui sollicite systématiquement un éventail varié de voix afghanes, en particulier des femmes et des figures de la société civile, pour veiller à ce que leurs vues soient prises en compte dans nos discussions sur les politiques. Nous avons également lancé une alliance pour la résilience économique des Afghanes, qui s'appuie sur des consultations avec les intéressées. À travers ces initiatives et d'autres, nous voulons soutenir activement l'innovation et la résilience chez les Afghanes en ces temps particulièrement difficiles.

Enfin, le monde entier a le regard tourné vers l'Iran pour l'instant. Des Iraniens courageux, femmes et hommes, venus de tous les horizons de la société s'élèvent contre la mort de Mahsa Amini. Ils s'insurgent contre le fait qu'elle ait été tuée par la police des mœurs iranienne pour le seul crime d'être une femme. Ils s'insurgent contre le déni des libertés fondamentales auxquelles chaque femme et chaque fille, chaque personne, devrait avoir droit.

Que ce soit en Iran, en Afghanistan, en Ukraine, en Éthiopie, en Haïti, en Birmanie ou ailleurs, il se passe quelque chose. Il se passe que les femmes et les filles se tournent vers nous, Conseil de sécurité, pour les aider, appuyer leur bravoure à un moment où elles en ont vraiment besoin. Pour cela, nous devons fortifier l'infrastructure des Nations Unies que nous avons bâtie au cours de la dernière décennie afin de prévenir la violence sexuelle liée aux conflits. Nous devons faire en sorte que des dispositions concernant les femmes et la paix et la sécurité soient délibérément et stratégiquement

intégrées dans les résolutions du Conseil de sécurité. Nous devons promouvoir le leadership des femmes, que ce soit dans les villages, dans les capitales ou sur la scène internationale, tout comme nous, les cinq femmes membres du Conseil de sécurité et les nombreuses autres femmes que nous voyons dans cette salle aujourd'hui, faisons la promotion du leadership des femmes.

Il faut que nous saisissons cette occasion cruciale pour nous unir en tant que communauté mondiale, et pas seulement porter du rose aujourd'hui en signe de soutien, mais également faire entendre nos voix pour exiger le changement dont les femmes du monde ont besoin, comme nous le savons. Nous savons que nous pouvons le faire. Nous devons le faire pour les filles et les femmes et pour la paix et la sécurité qu'elles apporteront au monde, mais aussi pour la paix et la sécurité qu'elles ont besoin de recevoir du monde.

M^{me} Fino (Albanie) (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence gabonaise du Conseil d'avoir organisé l'importante séance de ce jour sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et je remercie les personnes qui ont fait des exposés pour leurs observations.

En dépit d'un engagement accru et d'une détermination plus marquée à renforcer le cadre normatif pour les femmes et la paix et la sécurité, la situation sur le terrain demeure hautement problématique. En dépit du fait bien connu que les femmes jouent un rôle crucial dans l'instauration d'une paix durable et la prévention des conflits, il se trouve que nous voyons d'importantes avancées dans le domaine des droits des femmes être annulées à cause de conflits violents, de coups d'État militaires, de renversements par la force, ou encore par le déplacement ou la faim.

Les femmes œuvrant à la consolidation de la paix, les défenseuses des droits humains, les militantes de l'égalité des genres, les femmes journalistes et les autres représentantes de la société civile sont attaquées en raison de leur activisme et de leurs efforts pour bâtir des sociétés meilleures et protéger leurs droits. De l'Afghanistan au Yémen et de l'Iran à la Syrie, en passant par le Myanmar, le Mali et l'Éthiopie, pour ne citer que quelques pays, les femmes activistes sont confrontées à des menaces accrues et à des risques comme l'intimidation, la détention arbitraire, la disparition forcée et même le meurtre ciblé.

En Ukraine, l'agression non provoquée, injustifiée et illégale de la Russie a des effets dévastateurs sur les droits et le bien-être des femmes. Parmi les Ukrainiennes, il faut savoir que les activistes, les actrices de

la société civile, les journalistes et les défenseuses des droits humains courent des risques accrus en termes de sécurité, y compris des risques d'enlèvement et de persécution.

En Afghanistan, les Taliban ont promulgué plus de 30 politiques dans l'unique but d'exclure les femmes et les filles de la vie publique, notamment en les privant d'éducation et d'accès à la justice. Les représentantes de la société civile, les manifestantes et les défenseuses des droits humains sont devenues clairement une cible pour les Taliban, lesquels sont terrifiés par les femmes dès lors qu'elles manifestent pacifiquement et dénoncent les exactions commises par leurs membres. Le mois dernier, une jeune fille de 22 ans a été tuée par la police des mœurs iranienne. Cette affaire a déclenché une vague de manifestations menées par des femmes dans tout le pays, aux cris de « Femmes, vie, liberté », des manifestations qui se poursuivent depuis maintenant quatre semaines. La répression brutale des manifestations a coûté la vie à de nombreuses personnes et de nombreuses autres sont portées disparues, dont des femmes, des jeunes filles et de jeunes enfants.

L'Albanie salue et soutient le rapport et les recommandations du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740), ainsi que la lettre ouverte du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a été signée par 481 organisations de la société civile. Nous devons prendre des mesures concrètes pour créer des conditions plus sûres et plus favorables pour les défenseuses des droits humains, les représentantes de la société civile, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les femmes journalistes, à l'abri des représailles. Nous ne pouvons aspirer à une participation pleine et effective des femmes aux processus de paix et de sécurité sans garantir leur protection et leur sécurité physique. Il est grand temps de passer des discours aux actes et de prendre des mesures audacieuses pour combattre les actes de violence qui visent les femmes dans les processus de paix et de sécurité et pour préserver leur participation effective. De l'avis de l'Albanie, les femmes ne doivent pas seulement être présentes dans la salle, elles doivent aussi être assises à la table où se déroulent les discussions et où sont prises les décisions. Je voudrais attirer l'attention sur quatre points qui nous semblent essentiels pour renforcer la résilience des femmes et améliorer la protection des défenseuses des droits humains et des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix dans les situations de conflit et d'après-conflit.

Premièrement, la fourniture de ressources et d'un appui adéquats aux entités compétentes des Nations Unies, en particulier au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, leur permettrait d'apporter l'aide nécessaire aux défenseuses des droits humains, aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et aux représentantes de la société civile qui sont en danger, y compris celles qui ont présenté des exposés au Conseil de sécurité ou qui ont coopéré avec le système des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons accroître le financement des organisations et mouvements dirigés par des femmes ou qui défendent les droits des femmes dans les pays fragiles ou touchés par des conflits. Plus le mouvement des femmes sera fort, plus la voix des défenseuses des droits humains et des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix sera puissante.

Troisièmement, nous devons renforcer l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons nous engager à appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard des représailles contre des militantes et des défenseuses des droits humains.

Quatrièmement, nous devons renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile afin de déterminer les meilleurs moyens d'améliorer la protection et la résilience des militantes de la société civile et des défenseuses des droits humains.

Le Conseil de sécurité a également un rôle essentiel à jouer. Il doit apporter son appui à l'ensemble de défenseuses des droits humains, de femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et de militantes de la société civile et démontrer sa solidarité en soutenant une participation véritable des femmes aux processus de paix et en veillant à ce que l'ensemble du système des Nations Unies et les États où sont déployées des opérations de maintien de la paix garantissent la participation directe des femmes aux processus de paix. Le Conseil doit donner suite aux recommandations formulées par les intervenantes de la société civile et aux questions prioritaires qu'elles soulèvent.

L'égalité des genres est une priorité absolue pour le Gouvernement albanais. Avec 70 % de postes ministériels tenus par des femmes, l'Albanie figure actuellement parmi les cinq premiers gouvernements dans le monde en matière de représentation équilibrée des genres. Certains des postes publics les plus élevés en Albanie, y compris au sein d'institutions, d'organismes et de départements indépendants dans des domaines

stratégiques de l'État, sont occupés par des femmes. Le Gouvernement albanais a fait de l'égalité des genres l'un des principes de ses processus de planification et d'établissement du budget, ce qui s'est traduit par une augmentation des allocations budgétaires pour des mesures axées sur les résultats en matière d'égalité des genres au fil des ans. En 2021, les éléments associés à la prise en compte des questions de genre dans le processus budgétaire représentaient 9 % de notre programme de budget annuel total, contre seulement 1 % en 2015. En mai de cette année, le Gouvernement albanais a lancé les préparatifs de son deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Du fait de ces politiques, le Forum économique mondial a classé l'Albanie au dix-huitième rang sur 146 pays dans son *Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde de 2022*. L'Albanie continuera à faire en sorte que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité figurent en bonne place à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et privilégiera la participation d'intervenantes issues de la société civile aux travaux du Conseil.

Je conclurai en soulignant que le renforcement de la résilience et de la protection des militantes de la société civile et des défenseuses des droits humains doit être notre priorité à tous. Les attaques dont elles sont la cible, quel que soit le lieu ou le moment où elles se produisent, sont inacceptables. En tant qu'agentes de changement positif, les femmes doivent participer activement à tous les efforts de paix et de sécurité. Nous ne pouvons plus exclure la moitié de l'humanité de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis remercient le Gabon d'avoir organisé le présent débat public et se félicitent que ce pays se soit rallié aux engagements communs visant à donner la priorité aux femmes et à la paix et à la sécurité au cours de sa présidence. Nous remercions la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, la Directrice exécutive, Sima Bahous, l'Envoyée spéciale de l'Union africaine, Bineta Diop, et tout particulièrement M^{me} Zahra Nader, de leurs contributions éloquentes aujourd'hui.

Il existe de nombreuses situations dans le monde que nous pourrions citer en exemple pour illustrer la résilience des femmes et des filles, mais l'une des plus marquantes aujourd'hui est celle des Afghanes. Cela fait près de 400 jours qu'en Afghanistan, il est interdit aux filles de suivre un enseignement secondaire. Cette interdiction n'est assortie ni de conditions ni de restrictions.

Les Émirats arabes unis jugent cette situation, ainsi que les nombreuses autres restrictions imposées depuis la prise du pouvoir par les Talibans, totalement inacceptables. L'exclusion des Afghanes de la vie publique et sociale est un nouvel exemple de la manière dont la violence à l'égard des femmes et des filles peut prendre de nombreuses formes. Face à cette violence, nous continuons à entendre des histoires admirables d'enseignantes et d'élèves qui revendiquent inlassablement leur droit à l'éducation en Afghanistan. Elles ont recours à des outils numériques pour assister aux cours dans les métavers. Mais ne pouvons-nous pas trouver une meilleure solution que celle de cantonner les femmes et les filles à l'espace virtuel ? Je pense que nous pouvons et devons le faire. En acceptant cette situation comme une solution à long terme, nous favorisons l'apartheid fondé sur le sexe.

Malgré la résistance des femmes et des filles du monde entier face aux actes répétés de misogynie, les groupes armés exacerbent les difficultés en se livrant à des actes de violence sous diverses formes. Ils portent atteinte au tissu social des communautés. Ils maltraitent, persécutent, détiennent et oppriment les femmes. Par conséquent, en axant le présent débat sur les moyens de renforcer la résilience des femmes dans ces situations, nous honorons le principe fondamental qui sous-tend le programme pour les femmes et la paix et la sécurité depuis sa création. Lors de la rencontre avec la presse tout à l'heure, Monsieur le Président, on vous a demandé ce que ces séances du Conseil permettraient réellement d'accomplir. Aujourd'hui, prenons l'engagement à donner une réponse à cette question. Nous nous félicitons de la démarche orientée vers l'action adoptée aujourd'hui par le Gabon, car elle fait écho aux recommandations que nous formulons tous dans un résumé établi par la présidence. Les Émirats arabes unis proposent donc les quatre recommandations suivantes.

Premièrement, nous savons que les réseaux et les organisations de femmes à l'échelle locale et régionale sont essentiels. Lorsque la violence éclate au sein des communautés, elle peut avoir des conséquences dévastatrices et permanentes. Ces réseaux constituent une base pour la résilience collective contre les conflits. Pourtant, comme nous l'a expliqué la Directrice exécutive Bahous aujourd'hui, ces réseaux continuent de se heurter à des obstacles pour accéder à un financement soutenu et fiable. Ils comptent sur la bonne volonté des États Membres, et pourtant, les contributions bilatérales ont baissé de 0,4 à 0,3 % en à peine un an. Nous n'avons pas d'approche systématique, et ce, malgré les

mécanismes financiers en place. En conséquence, une de nos recommandations importantes aujourd'hui est de demander à la Cinquième Commission d'envisager de financer les organisations de femmes au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, lorsque les femmes participent à l'économie et tirent directement parti de cette participation, elles sont plus résilientes face à la violence. À l'ère de la transformation numérique, la croissance économique et sociale des femmes et des filles est de plus en plus subordonnée à leur accès aux technologies numériques. Dans l'État d'Oyo, au Nigéria, l'initiative « She Learns Here » propose des ateliers au cours desquels les femmes vivant en milieu rural acquièrent des compétences commerciales et numériques de base. Pour permettre aux femmes d'être sur un pied d'égalité avec leurs homologues masculins au sein de l'économie, l'aptitude des femmes à se servir des outils numériques et à se connecter est en effet une nécessité absolue, mais personne ne devrait avoir à exister uniquement dans les métavers pour pouvoir bénéficier de la protection de ses droits. Leurs voix doivent être entendues et amplifiées à l'école, avec leurs camarades de classe, ainsi que dans toutes les autres sphères de la vie publique, où elles ont leur place. Donnons aux femmes et aux filles les outils numériques qui leur permettront de se tailler une place dans le même monde que les hommes et les garçons.

Troisièmement, la protection des femmes et des filles se trouve renforcée par la présence de soldates de la paix, d'observatrices et de femmes spécialistes de la protection des civils sur le terrain. C'est pourquoi l'Initiative Sheikha Fatima bint Mubarak en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, lancée par les Émirats arabes unis en partenariat avec ONU-Femmes, a inauguré en septembre son troisième programme de formation à l'intention des élèves officiers de sexe féminin. Récemment, la Directrice exécutive Bahous a eu l'occasion de rencontrer la nouvelle cohorte d'élèves officiers en provenance du Kenya, de l'Inde, de Bahreïn et d'ailleurs, et ainsi découvrir par elle-même les fruits de cette initiative au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Nous avons entendu à plusieurs reprises des élèves officiers évoquer le lien entre leur formation et le succès ultérieur obtenu durant leur service, ce qui a renforcé leur confiance en elles et leurs compétences critiques.

Investir dans ces capacités permet de consolider une réforme du secteur de la sécurité qui tienne compte des questions de genre et qui soit inclusive, et ce, aux niveaux national et international. Cela pourrait

apporter un changement notable dans la manière de lutter efficacement contre les menaces et la violence des groupes armés. Il convient d'accélérer le financement en faveur de ce renforcement des capacités, d'autant que les conflits deviennent plus dangereux que jamais pour chacun et chacun d'entre nous.

À l'approche du prochain anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous devons mener une réflexion sur ce que cela signifie réellement. Nous sommes toujours aux prises avec les idées reçues qui présentent les femmes et les filles comme des victimes ou des survivantes, mais pas comme des agentes de changement. Nous voyons l'Afghanistan replonger à toute vitesse dans la même situation que celle qui régnait il y a 22 ans.

Au cours de cette même période, la communauté internationale, y compris le Conseil, s'est vue dotée de manière adéquate et satisfaisante des outils nécessaires pour faire avancer le programme. La volonté politique, ainsi que le cadre nécessaire, semblent exister. Plus que jamais, c'est l'action qui fait défaut. Comme l'a souligné M^{me} Melinda Gates à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, nous devons cesser de parler d'autonomisation des femmes et simplement leur donner du pouvoir. Je ne peux imaginer de meilleure recommandation de clôture pour le Conseil de sécurité.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Vice-Secrétaire générale et toutes nos intervenantes d'aujourd'hui de leur témoignage, de leur mobilisation et de leur leadership.

Alors que nous commémorons l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Royaume-Uni est fier d'être l'un des principaux défenseurs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'Organisation des Nations Unies et dans le monde entier. Pourtant, la dure réalité présentée par nos intervenantes parle d'elle-même. Malgré les efforts que nous déployons collectivement depuis 22 ans, nous devons toutes et tous faire davantage pour honorer la promesse de la résolution 1325 (2000).

Aujourd'hui, je voudrais insister sur trois des priorités du Royaume-Uni.

Premièrement, il est indéniable que nous devons renforcer l'action mondiale contre les violences sexuelles liées aux conflits. Nous ne pouvons ignorer la hausse de 20 % du nombre de cas de violence sexuelle sur la personne d'enfants et l'augmentation de 41 % du nombre de filles victimes d'enlèvement, dont fait état le Secrétaire général dans son rapport sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493).

C'est pourquoi le Royaume-Uni accueillera une conférence internationale sur la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit les 28 et 29 novembre. Nous réunirons les pays pour renforcer la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, et nous adopterons une déclaration politique afin d'envoyer un message fort selon lequel nous soutiendrons les des survivant(e)s, que nous contribuerons à prévenir les violences à l'avenir et que nous amènerons les auteurs de ces violences à répondre de leurs actes. Nous exhortons les États Membres à souscrire à la déclaration et à formuler un engagement national exposant les mesures concrètes qu'ils prendront pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, comme la mise en œuvre du Code Murad.

Deuxièmement, nous continuons à soutenir la participation des femmes aux efforts de paix. Les femmes font partie intégrante de l'instauration d'une paix et d'une sécurité pérennes ; leur participation pleine, égale et véritable aux processus de paix est la pierre angulaire de notre approche concernant les femmes et la paix et la sécurité. Cependant, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les progrès dans ce domaine sont trop lents. La participation des femmes aux processus de paix n'a pas connu d'augmentation significative depuis 2000, malgré toutes les belles paroles.

Le cinquième plan d'action national du Royaume-Uni pour les femmes et la paix et la sécurité mettra donc l'accent sur des moyens concrets et pratiques de refléter la contribution que les femmes apportent à la paix dans un contexte stratégique transformé, de l'Afghanistan à l'Ukraine et de la sécurité climatique aux cybermenaces.

Troisièmement, nous devons créer un environnement favorable à la participation des femmes. L'un des principaux obstacles à la mobilisation des femmes dans la vie politique est le risque croissant de représailles. Dans son rapport (S/2022/740), le Secrétaire général souligne que depuis 2018, plus d'un tiers des intervenantes invitées à s'adresser au Conseil de sécurité ont fait l'objet de représailles. Cela est tout simplement inacceptable. Le Royaume-Uni s'est engagé à protéger les défenseuses des droits humains et les intervenantes qui s'expriment courageusement dans cette salle. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, nous avons élaboré, à l'intention des États Membres, des orientations visant à limiter les représailles contre les intervenantes issues de la société civile.

La présence des femmes à la table des négociations de paix n'est pas seulement leur droit ; elle est indispensable à la consolidation et à la pérennisation de la paix et de la sécurité. Chaque absence sera pour nous une perte collective.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Gabon d'avoir organisé ce débat très important aujourd'hui. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale Mohammed, la Directrice exécutive Bahous et l'Envoyée spéciale Diop de leurs déclarations, et en particulier M^{me} Nader, dont l'exposé des réalités auxquelles sont confrontées les femmes en Afghanistan résonne en nous et nous interpelle toutes et tous.

Il ne peut y avoir de paix durable lorsque les femmes sont prises pour cible en temps de guerre et exclues des processus de paix. Les femmes sont indispensables pour régler les conflits et consolider la paix. Bien que les femmes aient démontré leur résilience à maintes reprises, tant dans les pays touchés par des conflits qu'ailleurs, elles ne devraient pas avoir à faire preuve d'une telle résilience. Alors que nous approchons de la fin de notre mandat en tant que membre du Conseil de sécurité, nous ne pouvons pas, à notre grand regret, faire état de réels progrès. Force est de constater que la situation des femmes dans les contextes de conflit s'est aggravée au cours des deux dernières années.

Les femmes et les filles continuent de payer le plus lourd tribut aux guerres et aux conflits. En Ukraine, l'invasion russe a entraîné le déplacement de millions de femmes, a violé leurs droits et les a exposées à un risque accru de violence et de traite. En Afghanistan, comme nous l'a expliqué M^{me} Nader, les femmes sont exclues de la vie politique et publique et sont privées de leurs droits fondamentaux. En Haïti, les femmes et les filles subissent des violences sexuelles et fondées sur le genre aussi inconcevables que systématiques.

Le Conseil a pour mission de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Pourtant, nous sommes aujourd'hui témoins d'un nombre plus important que jamais de personnes touchées par un conflit. Pour commencer à inverser cette tendance, une mesure urgente et importante consisterait à mettre en œuvre ce que nous tous, autour de cette table, avons convenu dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela passe par l'autonomisation des femmes et la consolidation de leur leadership.

Aujourd'hui, la déclaration de l'Irlande mettra l'accent sur quatre moyens d'y parvenir.

Premièrement, nous devons protéger les personnes qui défendent les droits des femmes. Il est scandaleux de voir des États ou des acteurs non étatiques s'en prendre aux personnes qui protègent les autres, celles qui font entendre leur voix pour dénoncer l'oppression. Pourtant, nous sommes témoins dans le monde entier d'un niveau alarmant de représailles contre les défenseurs des droits humains. Les dirigeants autocratiques et les gouvernements répressifs cherchent à les réduire au silence parce qu'ils en ont peur. Les défenseuses des droits humains peuvent être prises expressément pour cible par de violents discours misogynes.

La répression des manifestantes en Iran après la mort, dans des circonstances effroyables, de Mahsa Amini et la persécution des militantes au Myanmar en sont des exemples choquants et inquiétants. Nous devons mener des enquêtes et demander des comptes aux responsables d'actes d'intimidation et d'attaques contre les défenseuses des droits humains. Ainsi que le Secrétaire général le dit dans son rapport (S/2022/740), il en va de notre responsabilité morale collective.

Deuxièmement, nous devons faire pression pour que les femmes soient présentes dans toutes les structures décisionnelles, y compris celle-ci. Nous remercions tous les États Membres qui ont adhéré aux engagements communs de la présidence sur les femmes et la paix et la sécurité, qui ont été initiés l'année dernière par le Kenya, le Mexique et l'Irlande. Le Trio de présidences pour les femmes et la paix et la sécurité a établi un cadre d'action pour faire entendre davantage la voix des femmes au Conseil de sécurité. Nous invitons les futurs membres et d'autres parties à s'appuyer sur cette initiative et à poursuivre les efforts pour garantir une participation véritable, en toute sécurité, des intervenantes à cet organe.

Cela suppose également d'inclure les femmes dans tous les processus politiques et de paix, depuis l'échelon local jusqu'aux niveaux national et régional. Sans une participation inclusive, les accords de paix ne sont tout simplement pas viables. Notre participation au processus de paix en Irlande du Nord nous a permis de prendre conscience de cette vérité essentielle. Par conséquent, nous appelons une nouvelle fois l'Organisation des Nations Unies à montrer l'exemple et à faire de la participation des femmes à tous les processus de paix menés par l'ONU ou dirigés conjointement une condition essentielle.

Troisièmement, nous devons prévenir la violence contre les femmes et les filles. Il suffit de se tourner vers le nord de l'Éthiopie, où des femmes et des filles ont été

victimes d'horribles crimes à caractère sexuel, ou vers le Mali, où l'on a constaté une augmentation de 40% des violences sexuelles liées aux conflits au cours de la seule année écoulée. Ces situations témoignent de ce qui se passe lorsque nous ne concentrons pas nos efforts sur la prévention. Dans ces contextes et dans d'autres, les violences sexuelles liées aux conflits sont utilisées comme tactique de guerre. Nous devons donc veiller à ce que cette tactique ait un coût stratégique élevé. Les auteurs de ces actes, ceux qui donnent des ordres et ceux qui ne prennent pas les mesures nécessaires pour mettre fin à la violence sexuelle liée aux conflits doivent tous être amenés à rendre des comptes. La prévention de la violence implique également de veiller à ce que les femmes aient pleinement accès aux services et aux droits de santé sexuelle et procréative. Le déploiement de conseillères et conseillers pour les questions de genre et pour la protection des femmes au sein des équipes de pays et des missions des Nations Unies joue également un rôle crucial dans le suivi et la promotion de ces questions. Le Conseil doit systématiquement prévoir ces fonctions dans toutes les missions de maintien de la paix et missions politiques.

Quatrièmement, nous devons étayer nos déclarations par des financements et des ressources suffisantes. Nous avons entendu aujourd'hui que les dépenses militaires mondiales s'élèvent à 2,100 milliards de dollars, et qu'elles n'ont cessé d'augmenter pendant sept années consécutives. Cela représente plus de quatre fois le montant consacré à l'aide bilatérale. Nous devons examiner sérieusement nos priorités et faire en sorte d'investir dans la consolidation de la paix. Le Président nous a demandé de faire part de nouveaux engagements concrets visant à faire avancer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. L'Irlande s'est engagée à investir au moins 50 millions de dollars dans des organisations féministes et de défense des droits des femmes et dans les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix sur une période de cinq ans. Nous avons annoncé spécifiquement une contribution de 1,5 million de dollars au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire.

Enfin, comme je l'ai dit, ce débat sur les femmes et la paix et la sécurité sera probablement le dernier auquel participera l'Irlande en tant que membre du Conseil. Je souhaite donc faire une observation finale. Au cours des deux dernières années, en notre qualité de Président du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, nous avons constaté que les États Membres ont amplement démontré leur engagement et leur volonté de promouvoir ce programme, comme en témoignent

les engagements de la présidence. Néanmoins, nous ne pouvons nous permettre que ces engagements restent une simple façade, en les mettant en avant lorsque cela nous convient et en les laissant de côté lorsqu'ils sont gênants. Nous implorons tous les orateurs qui vont prendre la parole aujourd'hui de faire de l'autonomisation et de la participation des femmes des éléments non négociables de leur vision pour un avenir pacifique.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite le Gabon d'avoir organisé cette importante séance, et je tiens à remercier toutes les intervenantes de leurs exposés. La résolution 1325 (2000) a suscité une grande attention de la part de la communauté internationale à l'égard de la situation particulière des femmes en période de conflit, redéfini la relation entre les femmes et la paix et la sécurité et renforcé considérablement la position et la participation des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Elle a marqué une étape importante. Le renforcement de la résilience des femmes dans les zones de conflit fait partie intégrante du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et la Chine félicite le Gabon d'en avoir fait le thème de la présente séance. Je souhaite faire quatre observations sur ce thème.

Premièrement, nous devons faire de l'équité et de la justice une réalité afin de donner aux femmes de l'espoir pour l'avenir. Derrière la force et la résilience, il y a une vision et un espoir pour l'avenir. Là où il y a de l'espoir, il y a une direction. Là où il y a de l'espoir, il y a de la force. Les femmes qui se trouvent dans des zones de conflit ont assisté à la destruction de leurs familles et de leur pays et ont traversé beaucoup d'épreuves. Ce n'est qu'en obtenant justice qu'elles peuvent être convaincues que l'avenir est prometteur et beau.

La question de Palestine est en souffrance, sans solution, depuis plus de 70 ans. Des générations de Palestiniennes ont vu leurs cheveux passer du noir au blanc. À Gaza, une Palestinienne âgée de 12 ans a déjà connu cinq conflits armés depuis sa naissance. La communauté internationale ne doit plus attendre. Elle doit prendre des mesures concrètes pour faire respecter la justice et honorer ses engagements afin de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine dans les plus brefs délais et de rendre une justice tardive aux Palestiniennes, pour que les filles de Gaza puissent croire dans la paix et espérer.

Deuxièmement, l'égalité des genres doit être concrétisée pour que les femmes aient plus de possibilités de participer. La participation des femmes aux processus

de paix est non seulement une exigence absolue pour garantir leur autonomisation et l'égalité des genres, mais elle est également une condition importante pour instaurer une paix durable dans les zones de conflit. La communauté internationale a une lourde dette historique envers les femmes à cet égard. Dans le cadre des principaux processus de paix dans le monde au cours des 30 dernières années, seulement 13% des négociateurs, 6% des médiateurs et 6% des signataires d'accords étaient des femmes. Il faut améliorer cette situation au plus vite. Tous les pays doivent agir pour éliminer toutes les formes de discrimination, donner aux femmes davantage de possibilités de participer aux processus politiques et garantir leur participation égale et effective à la gouvernance nationale. La communauté internationale doit aussi appuyer activement la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et mettre pleinement à contribution les atouts uniques des femmes s'agissant de protéger les groupes vulnérables et d'établir des contacts avec les communautés. Aujourd'hui, un grand nombre de nos collègues ont mentionné le sort des Afghanes. La Chine espère que les droits et les intérêts des Afghanes seront protégés et qu'elles seront réintégrées organiquement dans la vie socio-économique du pays et deviendront une force importante dans le processus de paix et de reconstruction nationale.

Troisièmement, nous devons nous efforcer de garantir la protection des femmes afin qu'elles puissent vivre dans la paix et la stabilité. La communauté internationale a déployé des efforts considérables pour protéger les femmes dans les zones de conflit et a accompli quelques progrès, mais il reste un long chemin à parcourir. Le terrorisme, conjugué aux conflits armés, est généralisé dans des régions tels que le Sahel, et les femmes et les enfants sont les plus durement touchés. Le Conseil de sécurité doit accorder à l'Afrique une place plus importante sur son ordre du jour et ne doit pas réduire son engagement envers l'Afrique à cause d'autres problèmes. Il doit consacrer davantage d'énergie et de ressources à l'Afrique pour mettre fin aux conflits et contribuer à la reconstruction afin que toutes les Africaines puissent récolter les dividendes de la paix.

Aujourd'hui, Haïti est considéré comme l'endroit le plus dangereux des Amériques. La violence des bandes organisées continue de s'intensifier, et des exactions odieuses et horribles sont commises contre des femmes et des enfants. La communauté internationale doit adopter des sanctions ciblées contre les bandes organisées haïtiennes, réprimer la criminalité violente et garantir un environnement sûr aux femmes et aux enfants.

Quatrièmement, il faut mettre l'accent sur le développement au service de la paix pour donner aux femmes

les moyens de s'émanciper. La cause première de l'absence de résilience est l'absence de développement. La pauvreté, la faim et la déscolarisation précoce rendent les femmes vulnérables et impuissantes. Le travail, l'éducation et la formation peuvent les aider à changer leurs vies. Alors que la crise alimentaire mondiale s'aggrave, la communauté internationale doit accélérer sa riposte face à cette crise et fournir une aide d'urgence aux groupes vulnérables tels que les femmes dans les pays en développement. Nous espérons que toutes les parties concernées par la question ukrainienne promouvoir le dialogue et la concertation, mettront pleinement en œuvre l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et veilleront à ce que davantage de céréales soient expédiées vers les pays en développement.

Dans le même temps, nous devons adopter une approche à long terme pour contribuer à l'autonomisation économique des femmes et aider davantage de femmes à subvenir à leurs besoins. Depuis l'hiver dernier, la Chine a importé 1 600 tonnes de pignons de pin afghans via un couloir aérien, aidant ainsi les Afghanes, qui représentent la moitié de la main d'œuvre dans ce secteur, à gagner de l'argent et à sortir de la pauvreté. Les sanctions unilatérales ont sérieusement ébranlé les fondements économiques de l'Afghanistan, de la Syrie, de Cuba, du Venezuela et d'autres pays et constituent de lourds obstacles à la survie et au développement des femmes. Elles doivent être levées immédiatement.

En tant que pays hôte de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Chine a toujours promu l'égalité des genres, soutenu le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et contribué à la cause internationale du développement des femmes. Nous avons collaboré avec l'UNESCO pour créer le Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes, qui a permis à ce jour d'appuyer 14 organisations au Zimbabwe, en Tanzanie, en Jamaïque et dans d'autres pays. Au moment où nous parlons, l'astronaute chinoise Liu Yang participe à une mission dans la station spatiale chinoise, apportant la puissance de la femme à la noble cause de l'exploration humaine de l'univers. La Chine est disposée à collaborer avec la communauté internationale pour dissiper le brouillard créé par les troubles dans les zones de conflit, ouvrir la porte à un avenir de paix et de développement et aider davantage de femmes dans les zones de conflit à viser haut et à s'élancer vers leur avenir, comme le fait actuellement notre femme astronaute.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Gabon d'avoir organisé ce débat public et nous remercions également les intervenantes de leurs exposés.

Conformément à sa politique étrangère féministe, le Mexique réaffirme son soutien à toutes les militantes, les défenseuses des droits humains, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les dirigeantes de la société civile, qui, chaque jour, risquent leur vie, leur intégrité physique et leur sécurité pour défendre l'égalité des genres et les droits humains dans le monde.

Aujourd'hui, nous rendons hommage aux militantes adolescentes, autochtones, d'ascendance africaine, membres de la communauté LGBTQ+, issues de minorités ethniques, handicapées et faisant partie de groupes marginalisés, qui continuent de faire l'objet de menaces, de violences sexuelles et fondées sur le genre ou de représailles dans diverses régions du monde.

En Afghanistan, où sont commises des violations odieuses des droits de toutes les femmes et de toutes les filles depuis le retour des Talibans, avec pour conséquence la perte de l'accès à des services de base tels que la santé et l'éducation ; au Myanmar, où les femmes continuent d'être attaquées et torturées pour avoir manifesté pacifiquement ; en Éthiopie et en République démocratique du Congo, où, malgré des actes barbares de violence sexuelle, l'absence d'accès à la justice reste la norme ; et dans d'autres régions du monde, où les femmes restent en première ligne dans les contextes humanitaires et les zones de conflit.

À ces femmes, nous disons aujourd'hui que leur lutte n'est pas vaine. Leur résilience nous pousse à continuer à plaider au Conseil et au sein du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, que nous coprésidons avec l'Irlande, pour que le Conseil de sécurité intègre une approche porteuse de transformation en matière de genre dans ses travaux et dans toutes les résolutions et textes qu'il adopte. Le Mexique continuera à défendre la participation pleine, égale et véritable des femmes aux tables de négociation et aux processus de paix, convaincu que c'est le seul moyen de parvenir à des solutions durables et inclusives. C'est pourquoi nous jugeons encourageante la formation d'un gouvernement paritaire en Colombie, qui s'engage à inclure pleinement les femmes dans le processus de paix.

Les témoignages de toutes les intervenantes qui se sont présentées devant ce Conseil sont une preuve de résilience et de détermination, dans un monde où les inégalités socioéconomiques, les conflits, la misogynie, le trafic d'armes légères et de petit calibre et les dépenses militaires ont explosé, entraînant un grave recul des droits de toutes les femmes et filles.

Mon pays, le Mexique, continuera à œuvrer pour garantir des conditions propices à la participation pleine, égale et véritable des femmes, des adolescentes et des filles à la société, en réaffirmant que leurs droits humains ne sont pas négociables. Cela signifie un accès complet à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, y compris l'avortement sécurisé et l'autonomie corporelle, ainsi que la fourniture de services de santé mentale et d'un soutien psychosocial.

Garantir l'accès à une justice tenant compte des questions de genre et le principe de responsabilité des auteurs appartenant à des groupes armés est également indispensable pour prévenir de nouveaux cas et pour permettre la pleine réintégration des rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi que pour accroître leur résilience et leur leadership en période de conflit. Dans cette logique, le projet de résolution prévoyant un régime de sanctions contre les responsables de l'instabilité en Haïti, sur lequel le Mexique travaille avec les États-Unis en tant que corédacteur, inclut la violence sexuelle parmi les motifs d'inscription des individus sur la liste relatives aux sanctions.

Il est tout aussi urgent d'éliminer la notion de masculinité qui contribue à la radicalisation de la violence et de l'extrémisme, les préjugés sexistes et les normes sociales qui relèguent les femmes à une position d'infériorité, par exemple les veuves ou les femmes chefs de famille, qui subissent des formes de discrimination croisée et sont rendues invisibles dans la société.

Le Forum Génération Égalité, organisé par le Mexique et la France en 2021, a adopté le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, dont l'objectif est d'articuler les différents mécanismes existants pour faire avancer ce programme. Et avec l'appui d'ONU-Femmes, des indicateurs pour suivre les engagements pris dans cinq domaines clefs seront annoncés demain, qui permettront d'accélérer la mise en œuvre sur le terrain.

Nous pensons également que les plans d'action nationaux contribuent à favoriser la participation des organisations locales dirigées par des femmes aux processus de paix et à la consolidation de la paix. Il me plaît d'annoncer que le plan d'action national du Mexique encourage le développement du programme des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, afin de soutenir et de promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes au niveau local et au niveau des États dans la consolidation de la paix, la prévention de la violence fondée sur le genre et les efforts de maintien de la paix.

Le Mexique continuera également à défendre la parité des sexes dans les missions de paix. Conformément à nos engagements, aujourd'hui, 25 % de l'ensemble du personnel déployé par le Mexique sont des femmes, dont la formation préalable au déploiement a été renforcée dans le domaine militaire et celui de la police.

Le Conseil peut compter sur le Mexique pour continuer à défendre les droits humains des femmes et des filles dans cette enceinte et dans toutes les instances multilatérales.

M^{me} Espeschit Maia (Brésil) : Le Brésil remercie la présidence du Gabon de nous donner l'occasion de réfléchir au concept de résilience, terme scientifique utilisé à l'origine pour décrire la capacité de certains matériaux de reprendre leur forme initiale après avoir été pliés ou étirés.

Aujourd'hui, il désigne la capacité des femmes et des filles de résister face à l'adversité. Compte tenu des nombreux défis auxquels demeurent confrontées les femmes et les filles dans les situations de conflit armé, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2022/740), l'analyse de la manière dont le Conseil de sécurité peut améliorer sa capacité de les aider à renforcer leur résilience est indispensable à nos efforts pour faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

À cet égard, le Brésil remercie également la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, M^{me} Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, et M^{me} Zahra Nader pour leurs exposés et leurs recommandations éclairés.

Tout d'abord, nous devons saluer, comme cela est indiqué dans la note de cadrage préparée par le Gabon (S/2022/743, annexe), la résilience dont font preuve les femmes et les organisations de femmes, qui continuent à s'organiser et à créer des réseaux toujours plus nombreux au niveau local, même dans des environnements difficiles et dangereux. Nous avons pu le constater *de visu* au Liban pendant la récente visite du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Les femmes et les réseaux de femmes font bon usage des évolutions technologiques qui permettent une communication plus rapide et plus large et, avec l'appui indispensable d'ONU-Femmes, viennent en aide à leurs communautés et défendent leurs droits.

Mais comme l'a répété M^{me} Bahous, nous devons améliorer la capacité d'ONU-Femmes de prêter main

forte à ces réseaux en augmentant le financement et en améliorant les moyens dont disposent ceux qui s'emploient déjà à faire changer les choses dans leurs communautés. Les efforts de la Commission de consolidation de la paix pour faire progresser la mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre sont louables à cet égard, tout comme ceux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui se sont efforcées de mettre en œuvre les mandats relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité, en atteignant ou non les objectifs fixés en termes de déploiement de soldates de la paix.

Nous sommes fiers de la précieuse contribution de nos soldates de la paix à l'autonomisation de la population féminine dans les pays hôtes face à la violence sexuelle et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, qui a été récompensée par deux prix Défense de l'égalité des genres, décernés au Brésil en 2019 et 2020. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de soldates de la paix, mais nous devons aussi agir dès maintenant, et de toute urgence, pour relever certains des défis les plus tenaces, qui font de la résilience des femmes une épreuve d'endurance très difficile et dangereuse pour leur vie. Notre incapacité collective de limiter les violences sexuelles commises en période de conflit ressort clairement du rapport du Secrétaire général, qui indique qu'en 2021, les viols et autres formes de violence sexuelle contre les enfants dans des situations de conflit ont augmenté de 20 %, 98 % des survivants étant des filles.

En Haïti, par exemple, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont signalé une augmentation sensible des cas où la violence sexuelle est utilisée comme arme par les bandes organisées pour intimider et prendre le contrôle des communautés. Les signataires de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité au Conseil de sécurité ont abordé la situation en Haïti lors d'une rencontre avec la presse en juillet. Dans sa résolution 2645 (2022), portant renouvellement du mandat du BINUH, le Conseil a pris acte du problème en décidant que le groupe des droits humains du BINUH devait disposer d'une capacité particulière de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Brésil était en faveur d'un texte qui améliorerait les activités de protection et de prévention menées par le BINUH. Nous estimons que le Conseil doit continuer de s'exprimer d'une seule voix et d'envoyer un message sans équivoque condamnant la culture d'impunité qui prévaut pour les crimes de violence sexuelle commis

en période de conflit. Lorsque l'ONU est déjà présente sur le terrain, nous ne devons pas manquer d'agir pour mettre en place de meilleures capacités de protection.

À cet égard, la communication stratégique est également un outil essentiel pour prévenir les violences sexuelles liées aux conflits. Les opérations de maintien de la paix doivent dès le départ privilégier le dialogue et la collaboration avec les acteurs locaux, en particulier les femmes et les jeunes, afin de construire à partir du bas un environnement protecteur.

Le rapport du Secrétaire général relève en outre que dans de nombreux pays, y compris ceux en proie à des conflits, les femmes sont en première ligne des manifestations, refusant d'accepter des décisions qui ne reconnaissent pas leurs droits. Pour citer de nouveau M^{me} Bahous, « on ne peut pas attendre des femmes qu'elles construisent la paix si leur vie est constamment menacée » (S/PV.8886, p. 5). Le Conseil doit agir non seulement pour que les femmes soient à la table des négociations de paix, mais aussi pour protéger contre la violence et les intimidations celles qui sont déjà assises à la table ou qui travaillent sur le terrain.

En mars, les Émirats arabes unis ont proposé de tenir un débat sur l'inclusion et la participation économiques des femmes en tant qu'éléments clefs de la consolidation de la paix, rappelant que, dans de nombreux pays, des restrictions d'ordre juridique persistent et empêchent les femmes de réaliser pleinement leur potentiel économique. Nous devons rédiger et réviser soigneusement les mandats de maintien de la paix pour qu'ils soient plus explicites en ce qui concerne la promotion de l'inclusion et de l'autonomisation économiques des femmes, conformément à la résolution 2242 (2015). Sans mandats ciblés, il est très peu probable que les opérations des Nations Unies puissent contribuer à ce que les femmes aient accès aux possibilités ouvertes, aux ressources et aux marchés.

La protection des femmes et des filles contre les atteintes à leur droit à l'éducation est une autre question pressante qui requiert une action urgente du Conseil. Le Conseil doit s'engager à garantir le plein accès des filles et des femmes à l'éducation et au marché du travail, et souligner que leur autonomisation et leur protection ne sont pas seulement un devoir moral et éthique, mais aussi une nécessité pour assurer la prospérité économique. Défendre les droits des filles, c'est aussi promouvoir l'inclusion économique et, partant, le développement économique durable.

S'agissant de la prévention des conflits, le Brésil est fier d'avoir créé l'année dernière, en collaboration

avec l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay, le premier réseau de médiatrices d'Amérique latine. Le Réseau régional de médiatrices du Cône Sud est en train d'élaborer un programme de travail pour l'année prochaine. Toujours dans notre région, un réseau ibéro-américain de médiatrices, axé sur le renforcement des capacités, pourrait être constitué.

La liste des mesures à prendre pour renforcer la résilience des femmes et promouvoir leur leadership dans les situations de conflit est interminable. Nos ressources étant limitées, surtout dans ce contexte de crises multiples, nous devons analyser attentivement ce dont nous disposons afin d'assurer l'efficacité de nos mesures. Nous ne pouvons pas continuer de laisser passer des occasions d'agir. Le rapport du Secrétaire général est clair : nous ne travaillons pas avec assez de zèle. Nous devons travailler avec davantage de zèle.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Gabon d'avoir organisé le présent débat, qui arrive à point nommé. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale, la Directrice exécutive Bahous, l'Envoyée spéciale Bineta Diop et M^{me} Zahra Nader, qui nous ont apporté des éléments de contexte nécessaires à notre discussion d'aujourd'hui.

Grâce à notre engagement et à notre travail acharné au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans d'autres entités des Nations Unies, les normes de protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes et des filles ont été progressivement renforcées, cependant, le quotidien des femmes et des filles et des défenseuses des droits humains qui protègent leurs droits s'est rapidement détérioré dans de nombreux pays. Ce décalage entre le discours et la réalité doit retenir toute notre attention. Nous devons tous œuvrer de concert afin de briser ce cercle vicieux.

Nous souscrivons pleinement au thème du débat annuel de cette année, et voudrions partager certaines des données d'expérience de la Norvège en la matière. Lorsque nous appuyons des processus de paix, la Norvège plaide toujours en faveur de l'inclusion formelle des femmes, dans toute leur diversité. Pour autant, nous savons aussi que les échanges susceptibles de promouvoir les processus de paix et de sécurité ont souvent lieu dans des espaces informels. Là, le leadership des médiatrices, des artisanes de la paix et des défenseuses des droits humains aux niveaux local et régional est essentiel.

À titre d'exemple, on peut citer la mobilisation constante des femmes à l'échelon local au Yémen, où M^{me} Ola al-Aghbary, médiatrice de la Sheba Youth

Foundation for Development, qui a présenté un exposé au Conseil en janvier (voir S/PV.8946), est parvenue à remettre en service des réservoirs d'eau pour les habitants de Taëz, après que plusieurs districts ont été privés d'eau par des groupes armés pendant des années.

Qui plus est, nous entendons l'appel lancé par Zahra Nader sur la situation dévastatrice des droits humains des femmes et des filles en Afghanistan, qui est au cœur du message que nous adressons aux Taliban. Bon nombre d'Afghanes continuent de demander à la communauté internationale de créer un cadre où elles pourraient dialoguer directement avec les Taliban. Nous continuerons de rechercher des espaces sûrs dans lesquels elles pourront le faire.

En Colombie, en partenariat avec ONU-Femmes, nous accompagnons depuis longtemps les organisations de femmes dans le renforcement de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable relatives aux questions de genre. Leur plaidoyer a certainement été persuasif, puisque les besoins et les priorités propres aux défenseuses des droits humains sont au cœur du nouveau plan de protection d'urgence adopté par le Gouvernement.

En Somalie, les femmes et les filles sont les plus touchées par l'insécurité, l'exclusion, la pauvreté, la sécheresse et une crise humanitaire dévastatrice. Pourtant, elles demeurent largement sous-représentées dans les organes de décision formels et informels. La Norvège s'efforce de renforcer le rôle joué par les Somaliennes dans la paix et la réconciliation.

Par ailleurs, en Syrie, la Norvège appuie activement le Comité consultatif des femmes syriennes, qui conseille l'Envoyé spécial des Nations Unies sur le processus politique, notamment les travaux de la Commission constitutionnelle syrienne.

Nous appuyons également les activités que mènent les femmes au sein du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui continue de rappeler aux parties la nécessité de donner la priorité aux dividendes de la paix et au retour des services sociaux de base, et qui mobilise aussi un large soutien en faveur de l'accord de paix dans leurs circonscriptions.

Malheureusement, les femmes dans la vie publique sont souvent prises pour cible, dans le cadre d'une stratégie visant à les réduire au silence, à les humilier et à les discréditer, notamment en recourant à la violence sexuelle et aux menaces. Toutefois, le risque

de menaces et de violences ne doit pas servir de prétexte pour refuser aux femmes leur droit de participer.

Nous appuyons l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, car l'engagement des États est essentiel tant pour la prévention que pour l'application du principe de responsabilité.

La Norvège se félicite des nombreux exemples et recommandations contenus dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/740) sur les moyens d'améliorer la protection et la participation des femmes. Nous saluons en particulier l'appel à une approche plus coordonnée et systématique pour soutenir les défenseuses des droits humains.

En janvier, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ONU-Femmes et le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité ont facilité des consultations avec plus de 40 représentants de la société civile et experts sur la question des représailles dont sont victimes les défenseuses des droits humains dans les pays touchés par des conflits. J'encourage tout le monde à lire le rapport de synthèse (S/2022/756, annexe) et à donner suite à leurs recommandations.

Enfin, je voudrais encourager les membres actuels et futurs du Conseil de sécurité à souscrire aux engagements communs concernant les femmes et la paix et la sécurité. Il est important de préserver cette initiative transrégionale, qui a conduit à des changements importants dans la mise en œuvre systématique du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre des travaux du Conseil et dans l'appui apporté aux femmes œuvrant à la consolidation de la paix et aux défenseuses des droits humains, pour leur permettre de coopérer en toute sécurité avec l'ONU.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je voudrais tout d'abord remercier à mon tour le Gabon pour l'organisation de ce débat et saluer son engagement en faveur des droits des femmes et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité du Conseil de sécurité. Je remercie la Vice-Secrétaire générale ainsi que nos intervenantes pour leurs éclairages précieux, et, surtout, je voudrais saluer leur engagement quotidien.

La France est mobilisée pour la pleine mise en œuvre de l'ensemble des résolutions du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans toutes ses composantes et je tiens à cet égard à souligner trois points.

Premièrement, les bâtisseuses de paix jouent un rôle fondamental et je veux saisir cette occasion pour leur rendre hommage à toutes. Il est intolérable que de nombreuses femmes soient encore prises pour cible en raison de leur engagement. La France appelle à mettre en place des mandats robustes et des ressources adéquates en matière de protection et de participation des femmes dans les missions et les opérations des Nations Unies.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit le réaffirmer d'une seule voix : il n'est pas acceptable que les droits des femmes et des filles soient bafoués. Aucune violence ne doit rester impunie. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit mettre plus systématiquement en place des sanctions contre les auteurs de violences sexuelles commises en temps de conflit. Ces violences peuvent constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Nous saluons à cet égard le travail de la Cour pénale internationale contre les violences sexuelles.

Enfin, la France se félicite de l'engagement du Secrétaire général en faveur de la participation pleine, égale, substantielle et effective des femmes dans les processus de paix. Nous appelons à intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité de façon transversale dans l'ensemble du système des Nations Unies. Nous saluons à cet égard le rôle moteur d'ONU-Femmes, mais également du Département des opérations de paix et du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2022/740), les femmes subissent de plein fouet les conséquences de la multiplication des conflits, des coups d'État et des déplacements de populations. Face à cette situation, la France porte une diplomatie féministe, ambitieuse et résolue. Nous refusons tout fatalisme et souhaitons agir concrètement.

Nous avons coprésidé avec le Mexique, comme ma collègue l'a rappelé, sous l'égide d'ONU-Femmes, le Forum Génération Égalité en 2021. Il a permis de mobiliser plus de 40 milliards de dollars de financements qui étaient inédits. Un Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire a été lancé à cette occasion, et nous appelons bien sûr tous les États à le rejoindre.

Comme l'ensemble des intervenantes l'ont également rappelé ce matin, face aux violences faites aux femmes, il ne suffit pas de s'indigner, il faut agir et il faut des moyens. La France soutient, à hauteur de 6,5 millions d'euros sur la période actuelle, le Fonds mondial pour les survivantes de violences sexuelles,

qui a été cofondé par le docteur Denis Mukwege et Nadia Murad.

Enfin, la France soutient la participation des femmes à l'ensemble des opérations de maintien de la paix. Elle s'engage à poursuivre ses efforts en matière de féminisation du personnel, mais également en faveur de la représentation des femmes à tous les niveaux de responsabilités dans ces opérations. C'est l'un des axes centraux de notre troisième plan d'action national sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, que nous avons adopté en 2021.

Dans la lignée des engagements communs endossés cette année, nous voudrions assurer le Conseil de notre mobilisation indéfectible pour la pleine mise en œuvre des engagements et des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité.

M^{me} Nthoki (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed de ses remarques, notamment des observations, recommandations et objectifs pour la décennie figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2022/740) sur l'application de la résolution 1325 (2000). Je remercie également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Sima Bahous, l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes et la paix et la sécurité, M^{me} Bineta Diop, et M^{me} Zahra Nader de leurs exposés. Nous félicitons M^{me} Diop et son bureau pour leur promotion de la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix en Afrique et pour les rapports sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sur notre continent. Le Kenya appuie pleinement l'initiative en cours visant à mettre en place le réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité de l'Union africaine, afin d'attirer l'attention sur la mise en œuvre des priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité par l'Afrique, ici à New York.

Nous saluons le rôle moteur de l'Afrique dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est devenu une composante essentielle de notre dispositif normatif et de sécurité fondamental, qui est reflété, entre autres, dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. Le Kenya estime qu'il est particulièrement important d'appuyer la résilience et le leadership des femmes à tous les niveaux de prise de décision, comme le prévoient notre constitution, nos lois et nos politiques. À l'heure actuelle, nous effectuons un examen à mi-parcours de notre deuxième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les électeurs kényans ont imprimé un nouvel élan à notre plan d'action national lors des élections législatives qui se sont déroulées en août. L'environnement relativement pacifique qui a précédé les élections a encouragé les femmes à présenter leur candidature. Ainsi, trois des quatre candidats à la vice-présidence étaient des femmes, et le nombre de candidates aux postes de gouverneurs a doublé par rapport à 2017, passant à 62. Même si le quota de deux tiers de femmes prévu par la Constitution n'a pas été atteint lors du scrutin, le nombre de candidates élues a augmenté. Trente députées ont été élues, contre 23 en 2017, et sept gouverneures, contre trois en 2017.

Il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour augmenter le nombre de femmes qui occupent des postes de direction dans le secteur privé, en particulier au sein des entreprises. Cependant, le nombre de femmes qui sont propriétaires de microentreprises et de petites et moyennes entreprises au Kenya est presque égal à celui des hommes. En effet, les femmes représentent 48 % du nombre total, qui contribue à hauteur de 20 % à notre produit intérieur brut.

En résumé, le Kenya est un pays qui a encore du chemin à parcourir pour parvenir à la pleine égalité, mais il fait des progrès rapides à cet égard dans de nombreux domaines. À terme, ces progrès seront évidents, au fur et à mesure que nous poursuivons notre mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Kenya s'engage en particulier à tenir compte des conséquences disproportionnées des conflits armés sur les femmes et les filles et, sur la base de ce constat, à prendre des mesures pour remédier à leur vulnérabilité accrue en matière d'accès aux ressources, aux services et aux perspectives dans les situations de conflit et après les conflits.

Le cadre normatif relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité réaffirme également le rôle essentiel que les femmes jouent à tous les stades des processus de paix, de la prévention et du règlement des conflits en passant par les transitions de paix et le relèvement au lendemain des conflits. Le rôle et le leadership des femmes en tant qu'intervenantes en première ligne, soldates de la paix, bâtisseuses de paix, médiatrices, signataires de la paix, militantes et défenseuses des droits humains, malgré les circonstances difficiles dans diverses régions du monde, ne sont plus à prouver.

Comme l'illustrent les histoires de femmes qui ont joué un rôle de premier plan dans les processus de

paix, présentées lors de l'exposition itinérante Photo-ville, lancée l'année dernière pendant la présidence kényane du Conseil de sécurité, à l'occasion du débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8886), les femmes travaillent, s'organisent et se mobilisent discrètement en faveur de la paix au niveau local. Elles reconstruisent des communautés brisées, forgent des liens en faveur de la réconciliation et se mobilisent pour défendre leurs droits, et ce en dépit de l'oppression, des inégalités structurelles, des déplacements, de la traite, de la violence sexuelle et fondée sur le genre, et de la brutalité des conflits.

S'il est vrai que les résolutions du Conseil de sécurité visent à promouvoir la participation, la prévention, le secours et le relèvement des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, dans la pratique, nous sommes toujours témoins de violations de ces piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment du déni des droits fondamentaux et de l'accès à l'éducation, à des perspectives économiques, à la justice et à d'autres services. Par conséquent, il faut continuer d'amplifier les voix des femmes et de renforcer leur résilience et leur leadership à tous les niveaux pour progresser vers la paix, en particulier dans les régions en proie aux groupes armés et aux milices. À cet égard, ma délégation souhaite proposer quatre domaines d'action.

Premièrement, investir dans le renforcement de la résilience et du leadership des femmes d'une manière adaptée au contexte et à la menace immédiate. Cela requiert des efforts accrus pour associer les connaissances et les compétences locales en matière de gestion des conflits, de négociation et de médiation. Une démarche contextuelle qui tire parti du savoir-faire particulier des femmes locales et donne la priorité aux conseillers nationaux et régionaux pour la protection des femmes permet également d'obtenir des données ventilées par sexe plus précises et tenant compte de l'aspect culturel, notamment lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux causes, facteurs et accélérateurs de conflits. On doit également tirer meilleur parti des compétences des femmes locales en matière d'alerte précoce et de prévention pour prévenir et renforcer la résilience. Au Kenya, nous avons observé les avantages d'une meilleure intégration des questions de genre dans les mécanismes d'alerte précoce et de réponse, notamment par l'entremise des comités de paix et des réseaux de médiation locaux. À cet égard, nous avons mis en place un cadre d'alerte précoce et de d'intervention rapide dirigé par la communauté et tenant compte des questions de genre.

Deuxièmement, il est impératif d'adopter une approche globale dans la mise en œuvre des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il ne faut pas investir de manière isolée dans les différents piliers. S'agissant spécifiquement des groupes armés et terroristes, nous restons préoccupés par le fait que trop peu de mesures sont prises pour que les auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre répondent de leurs actes. Nous réaffirmons que, pour un effet optimal, des résolutions telles que la résolution 2242 (2015), qui établissent un lien entre les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre et les objectifs stratégiques et l'idéologie de certains groupes terroristes tels que les Chabab, doivent être appliquées parallèlement à d'autres instruments de lutte contre le terrorisme, notamment les résolutions 2354 (2017), 2178 (2014) et 2331 (2016). Il importe aussi d'investir dans les défenseurs de la paix et des droits des femmes et de tirer parti de leur capacité d'agir en tant qu'interlocuteurs dans la réforme du secteur de la sécurité et dans le cadre des initiatives et mécanismes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui s'occupent des personnes susceptibles de se radicaliser et des rapatriés.

Troisièmement, s'agissant du renforcement des capacités et de la formation, recenser les domaines dans lesquels de nouvelles aptitudes et compétences sont nécessaires et mettre en place des institutions qui travaillent ensemble sont des mesures importantes pour garantir la résilience. Le Kenya a institutionnalisé des programmes de formation à l'intention de dirigeantes au sein d'établissements de formation publics. Nous avons réalisé des progrès considérables en formant et en recrutant davantage de femmes à des postes de haut niveau, notamment à des fonctions de conseil, de représentativité et d'opérations sur le terrain, tant pour le personnel civil que pour le personnel en tenue. Apporter un soutien psychosocial et juridique adapté au contexte des survivants de violences sexuelles et fondées sur le genre, repérer rapidement des victimes de la traite d'êtres humains, et les orienter vers les services appropriés nécessitent une formation spécialisée, dont fait aussi partie le renforcement des compétences et des capacités des femmes locales.

Quatrièmement, le financement et l'autonomisation socioéconomique des femmes et des filles. Actuellement, le financement des organisations de femmes dans les pays touchés par les conflits reste modeste, ce qui entrave leur action et leur potentiel dans les processus de paix. Assurer un financement adéquat aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, de l'intégration des femmes dans les cadres

économiques nationaux et de la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément aux priorités nationales respectives, contribuerait également à renforcer la résilience.

Pour terminer, je m'associe à la demande de nos collègues cofondateurs du Trio de présidences pour les femmes et la paix et la sécurité, l'Irlande et le Mexique, et de tous les États Membres de l'ONU qui ont depuis rejoint cette initiative, pour que ces engagements communs se traduisent par des actions et continuent de nous inciter à agir.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, vous et votre équipe, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur le renforcement de la résilience et le leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés. Nous remercions la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous, et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine, Bineta Diop, ainsi que la rédactrice en chef du *Zan Times* de leurs observations et des informations communiquées.

Notre débat confirme la pertinence de la résolution 1325 (2000), adoptée il y a plus de 20 ans, qui a jeté les bases de la question des femmes et la paix et la sécurité. Le dernier rapport soumis par le Secrétaire général (S/2022/740) sur la question atteste des progrès accomplis en ce qui concerne le rehaussement de la stature des femmes et le renforcement de leur rôle dans la protection et le règlement des conflits armés, ainsi que dans le relèvement après un conflit. Nous remercions le Secrétaire général de l'intérêt constant qu'il porte à l'accroissement de la participation à part entière des femmes aux opérations de maintien de la paix, aux pourparlers de paix et aux processus politiques en général.

L'un des objectifs du Conseil de sécurité est de protéger les femmes contre la violence qu'elles continuent de subir en période de conflit armé, et beaucoup reste à faire à cet égard. Malgré les mesures prises, les femmes continuent d'être la proie de diverses formes de violence. Elles sont tuées et blessées pendant les conflits armés. Les particularités de chaque conflit doivent être prises en compte, et les questions de genre ne doivent pas devenir une fin en soi dans l'activité du Conseil de sécurité.

Dans le même temps, nous devons garder à l'esprit que c'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe au premier chef de protéger les femmes en période de conflit armé, tandis que les mesures prises par les Nations Unies et la société civile doivent viser

à appuyer et à compléter les efforts des États. Il faut éviter les doubles emplois dans les travaux des différents organes de l'ONU, et l'accent doit être mis sur les situations qui constituent clairement une menace pour la paix et la sécurité internationales, conformément aux prérogatives du Conseil de sécurité.

Nous tenons à souligner que, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix contribuent tous aux efforts visant à autonomiser les femmes, à protéger leurs droits et à garantir l'égalité des sexes. Nous prônons le strict respect de son mandat par le Conseil de sécurité, et nous rejetons les tentatives d'approuver son intervention dans des questions traitées par d'autres organes. Ce qui est inapproprié, c'est l'utilisation du Conseil de sécurité pour promouvoir des approches et des concepts controversés, qui ne bénéficient pas d'un large appui international.

Nous demandons que l'accent soit mis sur des mesures concrètes pour aider les femmes en période de conflit armé, notamment l'élaboration de plans d'action nationaux, dont l'adoption doit se faire en fonction de chaque contexte de conflit armé. À cet égard, nous faisons référence à un instrument constructif et efficace, et non à un autre document déclaratoire. L'adoption de plans d'action en vue de l'application de la résolution 1325 (2000) pour préserver les apparences ne saurait servir de critère pour évaluer l'efficacité des politiques de promotion de la femme menées dans les pays à travers le monde.

Nous estimons que, dans les discussions portant sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, le Conseil de sécurité n'accorde pas encore suffisamment d'attention à la nécessité d'investir dans la science et les soins de santé et dans la protection sociale et le développement de manière générale. Nous partageons l'avis du Président présenté dans la note de cadrage (S/2022/743, annexe) du présent débat, à savoir qu'investir dans l'autonomisation économique des femmes est source d'énormes gains en termes de paix et de sécurité.

Nous avons demandé à plusieurs reprises aux membres du Conseil de sécurité de mettre l'accent sur les questions de l'emploi des femmes et de leurs droits à la propriété, notamment à la terre, au crédit et aux technologies de pointe, en tant qu'aspect nécessaire du développement des États touchés par un conflit armé ou de ceux qui sortent d'un conflit. Nous voyons à cet égard une faille évidente dans le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et

de la sécurité. En l'état, le Groupe n'est pas en mesure de faire office de coordonnateur des travaux du Conseil de sécurité dans ce domaine. Son activité est clairement politisée. Malheureusement, sa procédure d'adoption des documents ne répond pas aux exigences de transparence et de consensus entre les membres du Conseil de sécurité, condition essentielle au maintien du dialogue intergouvernemental, et ces failles doivent absolument être corrigées.

En ce qui concerne les activités du Secrétariat, dans ses travaux sur la promotion de l'égalité des sexes et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il faut davantage faire appel aux femmes originaires de pays en développement, et non à celles qui prennent connaissance des situations sur le terrain par ouï-dire. Nous avons lu avec intérêt les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général. Nous pensons qu'elles peuvent être complétées par des recommandations tendant à ce que soit rejeté le recours à des mesures coercitives illégitimes et unilatérales, qui ont des effets préjudiciables sur la situation des femmes et des membres de leur famille. Elles privent en effet les femmes de possibilités d'emploi, d'éducation, de protection sociale et de la chance d'élever leurs enfants dans des conditions normales. Pour notre part, nous entendons poursuivre notre contribution constructive à la discussion pour accroître le rôle des femmes, faire respecter leurs droits et garantir leur participation effective à tous les processus de décision.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) :
Tout d'abord, je souhaite adresser les remerciements du Ghana au Gabon pour son leadership et pour la priorité qu'il donne à la discussion sur la contribution des femmes à la paix, en particulier alors que les femmes et les filles restent exposées à des menaces disproportionnées dans les situations de conflit armé. Le Ghana est également reconnaissant à la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, à M^{me} Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, à M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale de l'Union africaine, et à M^{me} Zahra Nader des éclairages qu'elles ont apportés au débat public dans le cadre de leurs exposés pénétrants. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport complet (S/2022/740) et de mettre constamment l'accent sur le rôle important des femmes dans la réalisation de la paix. Nous nous faisons l'écho de son appel lancé aux États Membres pour qu'ils redoublent d'efforts pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et plus précisément de protéger les militantes des droits humains.

En dépit du fait que le monde connaisse, à cause des conflits, une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes, le Ghana reste convaincu que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, par l'intermédiaire de la résolution 1325 (2000), demeure un cadre solide qui guide nos efforts de collaboration pour bâtir des sociétés plus pacifiques et durables. Si les femmes en situation de conflit armé sont indéniablement des victimes, elles peuvent aussi être des agentes de changement, indispensables qu'elles sont au combat pour la paix. Nous devons donc tenir compte de leurs rôles et de leurs points de vue incomparables si nous voulons être en mesure d'édifier des communautés plus sûres et des sociétés plus résilientes et de façonner des solutions locales pour une paix durable. Ma délégation se félicite donc que le débat public de haut niveau de ce jour soit axé sur le renforcement de la résilience et du leadership des femmes comme voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés. Nous estimons que les discussions sur ce thème nous aideront à œuvrer en faveur de l'objectif commun qui consiste à accroître la participation des femmes dans toutes les sphères de la société. Je souhaite à présent faire part au Conseil de certaines initiatives que le Ghana mène au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Comme nous l'avons souligné lors de récents débats du Conseil, le Ghana a adopté il y a deux ans son deuxième plan d'action national pour la période 2020-2025, fondé sur la nécessité de combler les lacunes de la mise en œuvre du plan initial. Le Gouvernement a diffusé le plan d'action en le faisant traduire dans les diverses langues locales du pays afin d'informer les citoyens et d'obtenir qu'ils comprennent et défendent le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Malgré les obstacles en matière de mise en œuvre, le Ghana est également déterminé à jouer un rôle de chef de file dans l'opérationnalisation du programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité. C'est dans ce contexte que l'Institut femmes, paix et sécurité du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix et d'autres parties prenantes continuent de former des militantes de l'égalité des genres aux questions de paix et de sécurité et des femmes aux fonctions de médiatrices pour les conflits. Les femmes sont également sensibilisées sur le plan local aux rôles qui leur incombent pour garantir des sociétés pacifiques, résilientes et démocratiques. Le mois dernier, afin d'améliorer l'opérationnalisation de notre deuxième plan d'action national, le Centre Kofi Annan a formé un

certain nombre de femmes et de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité du Ghana et de la région pour mieux assurer la surveillance et rendre compte de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique, en utilisant le Cadre continental de résultats, que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté en 2018.

S'agissant de la promotion de l'égalité des genres, en particulier dans nos organismes de sécurité, le Service de police du Ghana a élaboré une politique de prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans ses opérations et son administration. Le Bureau national du renseignement, dont l'effectif total est constitué à 52 % de femmes, s'est doté d'un bureau chargé des questions de genre. Le Gouvernement a augmenté le nombre de femmes siégeant au Conseil de direction du Conseil national pour la paix, qui est ainsi passé d'une à trois, et le nombre de femmes siégeant aux Conseils régionaux pour la paix, passant d'une moyenne d'une femme à un maximum de quatre. Le Ghana est convaincu que les femmes apportent des points de vue irremplaçables pour remédier aux problèmes et devraient par conséquent être représentées comme il convient dans les processus de décision.

En tant que Champion de la campagne HeForShe et champion de l'égalité des genres de l'Union africaine, le Président Akufo-Addo du Ghana est résolu à œuvrer pour l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes dans notre pays. Conscient de ce rôle important, le Ghana coprésidera l'initiative du Réseau des personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité du Groupe des États d'Afrique à New York. Le Réseau est censé constituer une plateforme permettant au Groupe des États d'Afrique d'examiner le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en collaboration avec les acteurs et partenaires, dans le but de partager des expériences et des pratiques d'excellence pour les femmes et la paix et la sécurité sur le continent africain.

Comptant parmi les 10 principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations des Nations Unies, le Ghana déploie actuellement 2 769 soldats en tenue, dont 15,6 % de femmes, ce qui fait de lui le premier fournisseur de femmes en tenue dans les contingents militaires affectés aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes fiers de notre contribution au leadership des femmes à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, dont la commandante adjointe de la force par intérim est une Ghanéenne.

Le Ghana compte entreprendre les initiatives ci-après afin de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de renforcer la résilience des femmes. Le Gouvernement prévoit d'intensifier les activités de sensibilisation du public aux lois et politiques sur les droits humains, aux questions de genre, à l'objectif de développement durable no 5, à la résolution 1325 (2000) et à notre cadre national visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent, entre autres politiques, en vue de réduire la fréquence des violations des droits des femmes. Nous entendons également dispenser des formations à la prévention des conflits aux chefs coutumiers, en particulier les reines mères du nord du pays, dans les régions vulnérables, et faire mieux comprendre le règlement des conflits et la consolidation de la paix au sein de divers groupes de femmes, de manière à favoriser des communautés pacifiques et résilientes.

Lorsque l'on réfléchit à la manière dont les entités des Nations Unies et les États Membres de l'Organisation peuvent renforcer le leadership et la résilience des femmes dans les processus de paix dans les régions en proie à des groupes armés, il est important d'avoir à l'esprit que les femmes représentent presque la moitié de la population mondiale. À ce titre, il est donc juste qu'elles participent pleinement aux discussions qui façonnent notre réalité au présent, de même que nos espoirs futurs, y compris sur les questions touchant la paix et la sécurité internationales. Pour renforcer leur résilience et leur leadership, le Ghana encourage les États Membres, ainsi que les entités des Nations Unies, à garantir la participation pleine et véritable des femmes aux processus et négociations de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix, étant donné que leur participation peut vraiment avoir une influence colossale sur le règlement des conflits. Le Ghana appelle aussi les États Membres, l'ONU et les décideurs internationaux à renforcer la capacité des femmes d'assumer la direction des efforts de paix et de sécurité.

Comme nous le savons tous, la présence accrue de groupes armés suscite la peur, l'angoisse, voire la panique, ce qui nuit à la qualité de vie, en particulier des femmes et des enfants, dont la santé psychologique s'en trouve affectée. Il est indispensable que les États Membres aident à fournir des services de conseil, des soins de santé mentale et un soutien psychosocial, tout en créant également des possibilités et un environnement favorable pour que les femmes puissent vivre leur vie pleinement et dans la paix.

Dans le contexte régional, nous tenons à souligner l'importance des réseaux nationaux et régionaux de femmes pour fédérer les dirigeantes. À cet égard, nous

saluons le Réseau des femmes d'influence en Afrique, qui aide les pays d'Afrique à faciliter l'accèsion de femmes à des postes de direction sur le continent.

Pour terminer, ma délégation réaffirme l'attachement du Gouvernement ghanéen à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et attend avec intérêt de travailler de manière constructive avec les membres du Conseil pour veiller à ce qu'il reste au premier plan de nos discussions tandis que nous travaillons pour atteindre l'objectif collectif de la paix et de la sécurité. Nous espérons sincèrement que nous prendrons des mesures concrètes qui permettent, s'agissant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, de traduire les discours en actes, afin de parvenir à une paix durable.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Gabon d'avoir organisé le débat public sur ce sujet important. Je remercie la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, de ses observations. Je remercie également de leurs exposés la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Sima Bahous, l'Envoyée spéciale de l'Union africaine, M^{me} Bineta Diop, et la représentante de la société civile, M^{me} Zahra Nader.

L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont des conditions préalables à l'édification de sociétés pacifiques, inclusives et résilientes. Une paix pérenne ne peut être instaurée que si la violence à l'égard des femmes est éliminée et leur participation véritable à la vie publique, sur un pied d'égalité, est encouragée. Les conflits armés et les attaques terroristes ont des conséquences dévastatrices sur la vie et la dignité des femmes.

La résolution 1325 (2000) a fait date en soulignant que la participation des femmes était essentielle pour résoudre les conflits et garantir la paix. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est porteur de transformation, mais sa mise en œuvre pose encore des problèmes. L'absence d'environnements favorables, les inégalités et les structures de pouvoir discriminatoires entravent la prévention efficace des conflits et les processus de paix inclusifs. Le cadre normatif pour les femmes et la paix et la sécurité doit être alimenté par l'action. Les gouvernements, l'ONU, les organisations régionales, la société civile et les autres acteurs doivent tenir leurs engagements pour garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus politiques et à la prise de décision, afin de promouvoir une société inclusive.

L'un des principaux indicateurs à suivre pour renforcer les racines de la démocratie, du pluralisme et des droits fondamentaux, c'est le degré d'inclusion des

femmes dans les institutions de gouvernance. Une plus grande participation des femmes aux échelons supérieurs de la prise de décisions renforce considérablement la bonne gouvernance, surtout dans les situations consécutives à un conflit. L'Inde a toujours appelé à promouvoir le cadre démocratique, l'état de droit et le renforcement des institutions dans les situations d'après-conflit, ce qui est une condition *sine qua non* pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Sous la direction du Premier Ministre, la vision du développement de l'Inde a connu un changement transformationnel, passant du développement des femmes au développement dirigé par les femmes et d'un modèle de gouvernance exclusivement gouvernemental à un modèle de gouvernance multipartite inclusif. Nous pensons que les expériences de l'Inde dans son parcours de développement centré sur les femmes peuvent être utiles dans notre quête commune d'amélioration de la résilience et du leadership des femmes.

En tant que plus grande démocratie du monde, l'Inde offre un modèle incomparable de gouvernance tenant compte des questions de genre. La Constitution indienne garantit la participation des femmes à la gouvernance locale en exigeant qu'un minimum de 33 % du nombre total de sièges leur soit réservé. Plus de 1,3 million de femmes élues, qui représentent près de 44 % de l'ensemble des représentants élus, dirigent les processus de prise de décisions politiques au niveau local.

Le pouvoir politique des femmes ne peut être soutenu que s'il est accompagné de leur promotion socioéconomique. Dans ce contexte, j'aimerais partager avec les membres un certain nombre d'initiatives de bonne gouvernance que nous avons prises pour faire progresser l'autonomisation globale des femmes. Nous avons exploité les technologies numériques pour offrir aux femmes un meilleur accès aux services financiers, au crédit, à la technologie et à l'emploi. Des comptes bancaires en ligne ont été ouverts pour plus de 445 millions de personnes, dont plus de 55 % sont détenus par des femmes. Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), cette initiative a permis à près de 200 millions de femmes de bénéficier de transferts directs d'allocations.

Par le biais de notre agence de développement et de refinancement des micro-unités, le Gouvernement accorde des prêts sans garantie pour encourager l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant. Environ 70 % des bénéficiaires de l'agence sont des entreprises détenues et gérées par des femmes. Les femmes deviennent ainsi

économiquement autonomes et fournissent également des emplois à d'autres.

Il est essentiel de garantir l'égalité d'accès à l'éducation pour créer de telles perspectives économiques. En Inde, un grand nombre de femmes suivent des études dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des mathématiques et de la médecine. En fait, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les écoles de médecine en Inde depuis des décennies. L'Inde compte désormais des femmes à des postes à responsabilité importants, non seulement dans le monde des affaires mais aussi dans les domaines de la science et de la technologie.

Les femmes scientifiques jouent un rôle essentiel dans la recherche et le développement dans divers domaines, y compris dans le secteur technologique. D'ailleurs, elles apportent une contribution importante à l'avancement de la recherche et des missions spatiales de l'Inde. Environ 27 % des postes de direction clefs de la mission Mars Orbiter étaient occupés par des Indiennes.

Conformément à l'éthique indienne selon laquelle le monde est une seule famille et à la valeur gandhienne de service à l'humanité, l'Inde a partagé ses expériences de développement et ses compétences techniques avec d'autres pays du monde. Notre approche du partenariat au service du développement a été formulée par le Premier Ministre de l'Inde dans son discours devant le Parlement ougandais en 2018, dans lequel il a déclaré :

« Notre partenariat au service du développement sera guidé par vos priorités. Ce sera dans des conditions qui vous conviendront, qui libéreront votre potentiel et n'hypothèqueront pas votre avenir... Nous allons renforcer les capacités locales et créer autant de débouchés locaux que possible. »

Grâce à notre coopération en matière de développement, nous avons aidé les pays partenaires dans toute une série de domaines ayant une incidence directe sur le progrès et l'amélioration de la condition des femmes. Le projet Solar Mamas est un exemple encourageant d'amélioration du développement des femmes au titre de l'objectif 7 du développement durable. Dans le cadre de cette initiative, plus de 15 000 femmes originaires de 83 pays, pour la plupart issues de zones rurales et sans formation universitaire formelle, ont reçu une formation en ingénierie solaire et autres compétences connexes en Inde, ce qui a permis d'éclairer et d'alimenter en électricité plus de 1 200 villages et 500 000 personnes dans le monde.

L'Inde participe activement, dans divers organismes des Nations Unies, aux délibérations sur les questions relatives à l'autonomisation des femmes et à la prise en compte systématique du genre. Elle appuie pleinement l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général en vue de l'accélération de la mise en œuvre du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité dans le cadre de l'application de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des mesures prises au titre des priorités de l'Action pour le maintien de la paix Plus. Nous nous félicitons également de la stratégie du Département des opérations de paix sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, et nous nous engageons à la respecter afin que la participation des femmes et leur rôle dans le maintien de la paix puissent être renforcés.

L'Inde souscrit à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a été le premier pays à contribuer au fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et a également signé le pacte facultatif consacré à cette question en 2017.

Le Premier Ministre indien a lui-même rejoint le cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face. La contribution de l'Inde à la Mission des Nations Unies au Libéria, qui a fourni une unité de police composée de femmes, le tout premier contingent exclusivement féminin dans l'histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, a contribué à faire passer la participation des femmes dans le secteur de la sécurité de 6 à 17 % au Libéria. L'équipe indienne de liaison féminine de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a également contribué à renforcer la participation des femmes locales à Goma, dans l'est du pays.

Le terrorisme et l'extrémisme violent continuent d'être l'une des principales sources de violations des droits de l'homme et représentent l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité mondiales. Il va sans dire que les femmes et les filles sont toujours touchées de manière disproportionnée. Les attaques terroristes méritent d'être fermement condamnées et exigent l'adoption collective d'une approche de tolérance zéro. Le Conseil doit porter son attention sur les conséquences du terrorisme sur les droits des femmes. Il doit s'efforcer d'intégrer efficacement les considérations relatives

aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les régimes de sanctions, notamment en dressant la liste des entités terroristes impliquées dans la violence contre les femmes dans les conflits armés.

Il est important que, dans les situations de conflit, l'accent soit maintenu sur les questions relatives aux femmes et aux minorités. L'Afghanistan, dont nous avons entendu un témoignage de première main plus tôt dans la journée, en est un bon exemple. Le monde ne peut pas détourner le regard alors que les droits des femmes et des minorités sont bafoués. Les tentatives visant à écarter les femmes de la vie publique en Afghanistan se multiplient. Nous demandons que les femmes et les minorités soient incluses dans l'avenir de l'Afghanistan et que leurs droits soient pleinement respectés, comme il est affirmé dans la résolution 2593 (2021).

Pour terminer, l'Inde est déterminée à collaborer avec tous ses partenaires pour œuvrer à l'intégration des considérations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité afin de bâtir des sociétés inclusives, pacifiques et résilientes. L'engagement et l'expérience de l'Inde en matière de renforcement de la résilience et du leadership des femmes dans tous les secteurs continueront à guider nos actions pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président : Je rappelle aux orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux dans les meilleurs délais. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

M^{me} Baipo Temon (République centrafricaine) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance, qui nous permet de partager nos expériences sur la thématique que nous abordons aujourd'hui sur le renforcement de la résilience et du leadership des femmes dans les zones où sévissent des groupes armés. Je voudrais également saluer les interventions des représentantes des femmes de différentes organisations, à savoir M^{me} Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ; et M^{me} Zahra Nader, rédactrice en chef de *Zan Times*. Je les remercie de leurs informations et présentations sur un sujet aussi important. Je voudrais

également vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à partager la part d'expériences de la République centrafricaine à ce débat.

Il est à noter que lors de conflits armés, les femmes et les enfants sont les premières victimes et que dans les pays en conflit, les femmes représentent la majorité de la population. Il est donc important pour les pays en conflit d'œuvrer à renforcer leur leadership afin qu'elles participent efficacement au processus de retour à la paix. Il faut encourager la remarquable résilience des femmes qui, de par leur capacité de préserver et d'entretenir l'économie des soins lors des conflits et de par leur courage et leurs actions de solidarité, sont les moteurs de la résilience de toute une population.

Il est regrettable et inacceptable qu'en 2022, les femmes restent tant exposées à la violence, à la barbarie et à la privation de leurs droits. Nos batailles pour faire respecter nos droits, auxquels la journée du 8 mars rend hommage, ont au final été vaines, car la femme, ses droits, le respect de son corps, restent une réelle préoccupation. Malgré leur remarquable détermination, leur leadership et leur résilience, les femmes, les organisations de femmes, les actions qu'elles mènent sont mises à mal dans les pays en conflit. C'est pourquoi faire taire les armes, notamment en Afrique mais aussi dans toutes les régions du monde, doit être une priorité de tous et notre engagement commun au nom de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons travailler davantage à la paix, car nos actions et décisions compromettent l'avenir du monde et l'avenir de la femme, celle qui donne la vie. L'humanité est mise en péril par la tyrannie des Hommes, avec un grand H, que nous sommes et par notre persistante volonté de domination, de soumission de l'autre. Je voudrais féliciter le Secrétaire général de son rapport (S/2022/740) et l'inviter à aller encore plus loin dans les activités et les actions et à lutter solidairement contre les déstabilisations, le terrorisme et les groupes armés.

Mon pays, la République centrafricaine, a connu un nombre impressionnant de crises et de conflits armés marqués par des violence inouïes, avec au compteur les deux derniers gros conflits particulièrement violents vis-à-vis des femmes et des enfants, notamment le conflit du début des années 2000 avec les mercenaires bayamoulengué venus de la République démocratique du Congo avec à leur tête leur leader, M. Jean-Pierre Bemba, et celui de 2013 avec les rebelles et mercenaires de la Séléka qui sont revenus en force en 2020 sous un autre nom, la Coalition des patriotes pour le changement. Ces deux grands conflits ont laissé des traumatismes certains de par l'extrême violence des crimes commis :

les violences et violations sexuelles opérées systématiquement sur les femmes et les enfants, les crimes perpétrés de porte en porte avec pour seule action de tuer les gents masculines des foyers et de violer les femmes et les enfants sous le regard impuissant de leurs maris et de leurs enfants, allant parfois jusqu'à obliger les fils à avoir des rapports sexuels avec leur propre mère ou leurs grand-mères.

L'histoire de la République centrafricaine est bien morose et il est à se demander comment le peuple centrafricain tient encore pour ne point sombrer dans le chaos. En réponse à cette question, il faut saluer la remarquable résilience des Centrafricaines qui, malgré les souffrances portées individuellement par le viol, la perte de leurs époux et le meurtre de leurs enfants, restent debout et motivées à ne point rendre le mal pour le mal et à faire force de résilience pour offrir aux enfants rescapés de la barbarie humaine une voie pour se construire à nouveau. Ce sens des responsabilités et de l'abnégation pour les siens est un véritable moteur de la résilience des Centrafricaines.

Face à l'adversité et aux conséquences des conflits armés qui ont vu exploser le nombre d'orphelins, les femmes se sont organisées sur le tas, en ouvrant des maisons de fortune pour accueillir les orphelins qui cherchaient des refuges décents. Elles ont paré à l'urgence et avec le temps, avec l'aide d'associations et organisations non gouvernementales (ONG) plus expérimentées, elles se sont organisées pour offrir un accueil et des soins plus appropriés. Elles se sont organisées de manière individuelle ou collective pour apporter leur contribution humanitaire. Afin d'encourager leurs initiatives, certains projets du plan de relèvement de la République centrafricaine leurs sont confiés afin de les aider et de promouvoir leurs actions. D'ailleurs, la société civile centrafricaine compte un bon nombre d'associations : des associations de femmes, de femmes médecins, de femmes juristes, de femmes notaires et de jeunes femmes leaders.

La capacité de résilience des femmes en République centrafricaine est à corréliser avec le leadership en termes d'initiatives mais aussi de capacités de résister à la pression et d'assumer des postes de responsabilité. Même si les chiffres à ce jour sont en deçà des objectifs fixés par la loi sur la parité, il faut reconnaître que la République centrafricaine est un modèle en termes de promotion de la gente féminine. En effet, la République centrafricaine a connu, au temps de notre illustre empereur Bokassa, la première femme Première Ministre, en la personne d'Élisabeth Domitien. En 2013, une femme

a également pris la tête de la transition, en la personne de M^{me} Catherine Samba-Panza, et cela, au plus fort de la grosse crise de 2013, une période critique et extrêmement sensible avec une occupation d'au moins 80 % du territoire national par des groupes armés qui n'étaient pas des Centrafricains.

Cette tendance à faire appel au leadership des femmes en République centrafricaine s'est accentuée avec le retour à l'ordre constitutionnel, notamment en 2016 avec la prise de la magistrature suprême par S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine, et l'attribution de postes régaliens à des femmes. En République centrafricaine, les femmes ont occupé et occupent des postes de taille, tels que ceux de la défense nationale, de la diplomatie centrafricaine, de la réconciliation. Même le poste de président de la Cour constitutionnelle du pays est porté par une femme. Ce sont des postes confiés à des femmes en période d'extrême tension et pression.

Il faut noter aussi que des actions pour promouvoir la résilience et le leadership des femmes et pour instaurer un sentiment d'assurance, de confiance et de sécurité ont été mises en œuvre et continuent à être mises en œuvre, notamment par un comité de suivi qui travaille sur les sujets de traite des personnes, problématique qui touche majoritairement les femmes. Ce comité, qui fait l'objet d'une attention particulière du Président de la République, est porté directement par la présidence et une ministre conseillère recrutée pour la cause. Cette résilience marquée et remarquée est également soutenue par les partenaires techniques et financiers de la République centrafricaine qui les placent au cœur du dispositif d'appui apporté à mon pays.

Le Gouvernement centrafricain se réjouit des appuis apportés aux Centrafricaines en vue de les soutenir et alerter sur l'exigence d'apporter un appui pour aider à mieux structurer ces ONG et associations afin qu'elles puissent être impliquées plus efficacement dans le relèvement de l'État et le dépassement pour une meilleure cohésion sociale et un meilleur vivre ensemble au lieu de pousser à la seule orientation politique. Il faut encourager les femmes à faire preuve d'audace sur les principes de la parité, à franchir le pas pour intégrer les instances de décision, à s'impliquer davantage dans les choses publiques, le tout dans un esprit d'équité telle qu'elle est prédéfinie dans la notion de parité et qui, de ce fait, impose de s'organiser pour fonder un nombre suffisant d'élites centrafricaines et particulièrement de jeunes femmes.

Je terminerai mes propos sur l'importance d'adopter un paradigme adéquat qui consisterait à fournir aux États en proie à des groupes armés les moyens de promouvoir le leadership des femmes, un leadership conséquent, afin qu'elles puissent prospérer dans les sphères politique, économique, sociale, culturelle, et même personnelle à la place du paradigme actuel qui est de conditionner, sur le principe d'égalité et non de parité, parité qui elle est basée sur l'équité, les appuis nécessaires à l'État pour offrir la place souhaitée et méritée aux femmes afin que leur leadership s'exprime davantage dans l'intérêt général.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Ministre du genre, de la famille et des enfants de la République démocratique du Congo.

M^{me} Luseba (République démocratique du Congo) : Je voudrais, au seuil de mon propos, vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays, la République gabonaise, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre et vous remercier d'avoir organisé cette séance qui porte sur les femmes et la paix et la sécurité, consacrée à la thématique « Renforcer la résilience et le leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés ».

Je voudrais avant toute chose rendre un vibrant hommage à S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, Chef de l'État, qui ne ménage aucun effort pour rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national et instaurer la paix de manière pacifique avec la participation aussi bien des femmes que des hommes. Le Président de la République est reconnu comme l'homme de la masculinité positive à travers les efforts qu'il déploie pour l'inclusion effective des femmes dans la gestion du pays.

Mon pays ne ménage aucun effort pour investir dans la femme, clef de voûte de la paix, en la dotant d'une résilience pour contribuer efficacement à la consolidation d'une paix durable en terre congolaise et dans toute la sous-région. Le gouvernement de mon pays est également d'avis que la promotion de l'égalité hommes-femmes et du leadership des femmes porte un potentiel inestimable comme source de gains extraordinaires pour la paix et le développement de nos sociétés.

Toutefois, en ce qui concerne la République démocratique du Congo, les investissements substantiels opérés dans le sens de l'amélioration de la condition de la femme par le Gouvernement durant ces dernières années ont produit peu d'effets à cause de la recrudescence des

groupes armés dans la partie est de mon pays. Le soutien aux groupes terroristes qui ravagent la vie des femmes de mon pays est l'un des facteurs qui empêchent les avancées du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en République démocratique du Congo. À ce propos, S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, Chef de l'État, n'a pas lésiné sur ses mots en dénonçant énergiquement cette attitude peu respectueuse du droit international à l'égard de mon pays.

En dépit des causes précitées ralentissant la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans mon pays, il convient de relever les progrès notables dans ce domaine. Mon pays dispose depuis 2020 de son plan d'action de deuxième génération pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), dont l'objectif est de promouvoir un environnement sécurisé garantissant une implication équitable des femmes, des hommes et des jeunes dans la consolidation de la paix en République démocratique du Congo.

Ce plan cadre avec les axes stratégiques de la politique nationale genre qui renferment les priorités du Gouvernement de mon pays. À travers ce nouveau plan, nous pensons pouvoir garantir la sécurité des femmes et veiller au respect des lois et à l'application stricte des peines en rapport à la lutte contre les violences faites aux femmes, aux jeunes femmes et aux petites filles, plus particulièrement les violences sexuelles qui constituent l'une des priorités du Gouvernement congolais.

Le Ministère du genre, de la famille et des enfants de la République démocratique du Congo, à travers le Secrétariat national de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), accompagne les provinces en vue de contextualiser les plans d'action provinciaux relatifs à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans le souci de permettre à chacune d'elles de pouvoir relever les besoins sécuritaires prioritaires, ce qui représente notre manière de décentraliser la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Les Congolaises sont renforcées en capacités sur les techniques de médiation, et le réseau des médiatrices pour la paix est en train de se consolider au pays. La République démocratique du Congo dispose de mécanismes et initiatives de paix dans lesquels les femmes sont incluses, à savoir le Comité de pilotage du suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) aux niveaux national, provincial et local ; le Secrétariat national de coordination et suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) ; le Réseau de femmes de paix en gestation ; les mécanismes d'alerte précoces, etc.

La République démocratique du Congo a actuellement un cadre normatif de plus en plus favorable à la

promotion de la femme. Ceci se justifie par une bonne participation politique de la femme au sein du Gouvernement où elle occupe à ce jour 27 % des postes importants. Récemment, avec l'implication du Gouvernement, la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi a créé un fonds de réparation en faveur des survivantes de violences sexuelles liées aux conflits armés. Le Gouvernement a aussi institutionnalisé les centres multisectoriels intégrés de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre. Il s'agit ici de décisions importantes pour donner le sourire à de nombreuses femmes qui ont été humiliées par des actes ignobles.

L'état de siège que le Président de la République a décrété dans les zones en conflit dans le Nord-Kivu et l'Ituri est l'une des mesures salvatrices qui contribue actuellement à la protection de la population en général et des femmes en particulier. La République démocratique du Congo assure la présidence du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, dont elle a abrité le dixième sommet à Kinshasa en février.

À cette occasion, les chefs d'État de la région ont endossé les recommandations faites par le Comité consultatif sur les femmes et la paix et la sécurité pour la région visant à promouvoir la participation effective des femmes à la vie politique et aux processus de consolidation de la paix, ainsi qu'à lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles. Actuellement, plusieurs réformes sont en cours dans les secteurs de la police, de l'armée ainsi que de la magistrature. Le projet envisage le recrutement de plus de 20 000 jeunes femmes afin de faire en sorte qu'elles soient présentes dans ces institutions en occupant des postes de commandement.

Pour terminer, je reconnais qu'il y a plusieurs défis à relever pour une meilleure mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans notre pays. Le travail à faire est immense et nécessite l'implication de tous les acteurs engagés dans la recherche de la paix et de la sécurité aux niveaux national, régional et international. Le plan d'action de deuxième génération pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) mérite d'être soutenu par tous les acteurs en vue d'atteindre les résultats escomptés.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères de la Finlande.

Mme Sumuvuori (Finlande) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, la Finlande. Nous félicitons le Gabon d'avoir organisé l'important débat public de ce jour.

Dans les situations de conflit complexes d'aujourd'hui, le travail des défenseurs des droits humains est de plus en plus dangereux. Comme nous l'ont dit les intervenantes de ce matin, les menaces, la violence, le harcèlement et les discours haineux visant les femmes œuvrant pour la paix et les défenseuses des droits humains font peser de graves menaces sur leur vie et leur intégrité physique, ce qui peut considérablement entraver les efforts qu'elles déploient en faveur de la paix et du règlement des conflits. Les pays nordiques se font l'écho des messages contenus dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/740) et dans la lettre ouverte du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité.

Il incombe à la communauté internationale de garantir un environnement favorable dans lequel les femmes peuvent exercer leur droit de participer à tous les aspects de la vie publique, sociale et politique. Cela passe par des mesures concrètes de protection contre les menaces et la violence. Nous devons simplement reconnaître le lien intrinsèque entre protection et participation. C'est une question de droits, mais également une étape indispensable sur la voie de l'établissement d'une paix inclusive et durable. Une attention particulière doit être accordée à celles qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination, comme les femmes ayant un handicap.

Le Conseil de sécurité a fait preuve de leadership en offrant à de nombreuses défenseuses des droits humains et femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix une tribune où pour faire part de leurs points de vue, de leur expertise et de leurs expériences. Nous appelons les membres à tenir compte de ces éclairages dans les travaux et décisions du Conseil, et à continuer à offrir aux défenseuses des droits humains et aux femmes œuvrant à la consolidation de la paix une visibilité et un soutien adéquats avant, pendant et après leur prise de parole devant le Conseil. Nous appelons les États Membres à adopter une politique de tolérance zéro pour lutter contre les représailles, assortie de mesures robustes et systématiques pour que tous les auteurs répondent de leurs actes.

Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les crises et les conflits en raison de leur sexe. Le Secrétaire général dans son rapport (S/2022/740) fait état d'une forte augmentation

des menaces et des attaques, y compris des violences sexuelles et fondées sur le genre, dirigées contre les femmes dans la vie publique, dans le but de les réduire au silence, de les humilier et de les discréditer.

Pourtant, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les organisations de défense des droits des femmes continuent, partout dans le monde, de faire preuve d'un leadership, d'un esprit d'initiative et d'une résilience remarquables. Elles jouent un rôle clef dans les efforts de prévention et de règlement des conflits, de pérennisation de la paix, et de réalisation de l'égalité des genres.

Un appui soutenu aux organisations de défense des droits des femmes est essentiel. Outre un appui politique reconnaissant l'action des femmes, cela devrait inclure un financement suffisant, prévisible et durable pour permettre d'agir sur les causes profondes et de renforcer les capacités des réseaux de femmes.

D'ici à 2030, on estime que plus de 80 % de la pauvreté dans le monde sera concentrée dans des pays victimes de la violence et en situation de fragilité. Il est de plus en plus urgent de s'attaquer à la fragilité des États et de mettre l'accent sur la prévention des conflits et la médiation en faveur de la paix. Les pays nordiques déplorent que seuls 5 % de l'aide publique au développement consacrée aux pays touchés par un conflit soient alloués à la promotion de l'égalité des genres. Nous – et en particulier les États Membres – devons redoubler d'efforts en matière de financement.

Pour conclure, sans les femmes, nous ne pouvons pas parvenir à une paix inclusive et durable. Les pays nordiques félicitent les 11 membres du Conseil de sécurité, actuels et anciens, qui ont signé l'engagement collectif en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous comptons sur le Conseil de sécurité pour veiller à ce que la prise en compte du point de vue des femmes et de l'égalité des genres devienne un impératif dans toutes les discussions relatives à la paix et à la sécurité.

Le Président : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance.

Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15.